Objectif
MAGAZINE

JUIN 2019 / GRATUIT

| N° | 111

INVESTISSEMENT IMMOBILIER

ACHETER AILLEURS... LE BON CHOIX ?

1 HEURE AVEC

BETTY LEVANQUÉ, PRÉSIDENTE DE L'APESA

REPORTAGE

AIRCALIN DANS LES STARTING-BLOCKS

SÉCURITÉ. Commerces : les cambriolages en baisse à Nouméa - **TRIBUNE.** Le télétravail : un levier de productivité

INNOVATION. Groupement d'employeurs : l'union fait la force

ISBN 16596 848 8887

www.objectif.nc

GLOBAL TRANSACTION BANKING

CASH MANAGEMENT ET BANQUE À DISTANCE | COMMERCE INTERNATIONAL | SERVICES DE CHANGE ASSOCIÉS | MONÉTIQUE

Rencontrez notre équipe dédiée pour développer votre activité et bâtir ensemble un partenariat solide.

UNE EXPERTISE LOCALE DANS PLUS DE 50 PAYS POUR VOTRE DEVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

Pour nous contacter :
Tel. 25 73 09
accueilclicom@sgcb.nc

www.societegenerale.nc

C'EST VOUS L'AVENIR SOCIETE GENERALE

WWW.OBJECTIF.NC
RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE !

ÉDITÉ PAR
SPAP
29 BIS, AVENUE FOCH
BP 4015 98846 NOUMÉA CEDEX
TÉL. : (687) 27 88 16
SABINE.ZERATHE@SPAP.NC
WWW.OBJECTIF.NC

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
JULIEN RAVEL

RÉDACTION EN CHEF
NATHALIE VERMOREL
OBJECTIF@LAGOON.NC

RÉDACTION
NATHALIE VERMOREL

PHOTOGRAPHIES
ERIC BUA, NATHALIE VERMOREL, AIRBUS 2019, AIRBUS 2019 / MASTER FILMS, AIRCALIN, DR, SHUTTERSTOCK

CHEF DE FABRICATION
ARNAUD FILIPPI
PAO@SPAP.NC

RÉGIE PUBLICITAIRE
SPAP - TÉL. : (687) 27 88 16

PRÉPRESSE / IMPRESSION
ARTYPO

TIRAGE
4 000 EXEMPLAIRES

DIFFUSION
PLANET MÉDIA

DÉPÔT LÉGAL À PARUTION
ISBN 16596 848 8887

Toute reproduction, même partielle, des textes, illustrations, infographies et documents parus dans le présent numéro est soumise à l'autorisation préalable de l'éditeur, quel que soit le support de la reproduction.

Tournez manège…

Décidément, ces derniers mois ont été très politiques pour l'actualité calédonienne. Après le référendum du 4 novembre 2018, au résultat assez serré même si les partisans du « non » à l'indépendance l'ont emporté, les élections provinciales, le 12 mai 2019, ont (re)dessiné l'échiquier politique, notamment dans le camp des Loyalistes, avec la victoire, en province Sud, de l'Avenir en confiance emmené par Sonia Backès, qui, au passage, s'est payé le luxe d'envoyer au tapis la formation de Philippe Gomès (Calédonie ensemble). Autre soubresaut, le 24 mai, lors du renouvellement du Congrès marqué par l'élection à la présidence de l'indépendantiste Roch Wamytan (UC-FLNKS et Nationalistes) grâce aux voix de l'Éveil océanien, jeune liste communautaire wallisienne-et-futunienne, qui affiche sa volonté *« d'océaniser les institutions »*. Dernier acte d'un scénario pressenti, l'élection, jeudi 13 juin, du 16e gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, qui compte désormais 11 membres… mais pas de président, faute de majorité. Au moment où nous imprimons, Thierry Lataste, haut-commissaire de la république, devait convoquer les membres du futur exécutif sous une petite quinzaine pour tenter de sortir de ce blocage institutionnel, à défaut d'un accord trouvé d'ici là. À l'heure de la dernière mandature de l'Accord de Nouméa, à l'heure où l'urgence économique et sociale n'est plus à démontrer, la Nouvelle-Calédonie fera-t-elle encore une nouvelle fois les frais d'un scénario déjà joué en 2017, où trois mois et quatre tentatives ont été nécessaires pour sortir de l'impasse ?

« LA NOUVELLE-CALÉDONIE FERA-T-ELLE ENCORE LES FRAIS D'UN SCÉNARIO DÉJÀ JOUÉ EN 2017 ? »

par Nathalie Vermorel

© NV

© AIRBUS 2019/P. MASCLET/MASTER FILMS

16

INVESTISSEMENT IMMOBILIER

ACHETER AILLEURS… LE BON CHOIX ?

En 2018, le montant des investissements immobiliers des résidents calédoniens à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie s'élevait à 11,443 milliards, avec un pic d'accélération enregistré entre 2015 et 2017. À condition d'être bien préparé, acheter ailleurs peut représenter une alternative intéressante pour se constituer un patrimoine à un coût avantageux.

06 ARRÊT SUR IMAGE

10 UNE HEURE AVEC

Betty Levanqué, présidente de l'association d'Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë (APESA) en Nouvelle-Calédonie.

14 ACTUS

28 SÉCURITÉ

Commerces : les cambriolages en baisse à Nouméa.

32 INNOVATION

Groupement d'employeurs : l'union fait la force.

34 TRIBUNE

Le télétravail : un levier de productivité.

36 REPORTAGE

Aircalin dans les starting-blocks.

40 ÉCHOS

Du Pacifique, du web, de l'éco, Météo du caillou.

PANDA

PARC D'ACTIVITÉS

Devenez propriétaire de votre terrain à partir de 11M Frs

Artisans, chefs d'entreprise, découvrez des terrains adaptés à vos besoins.

- Aux portes de Nouméa
- De 650m² à 1Ha
- Entièrement viabilisés
- Terrassés ou non terrassés

Renseignements :
Au **46 70 10** ou
sur **www.panda.nc**

PROVINCE SUD | secal

A VOTÉ !

Avec un taux de participation de 66,49 %, un chiffre en baisse par rapport à 2014 où il a atteint 69 %, les dernières élections provinciales de l'accord de Nouméa n'ont pas déchaîné les passions ni mobilisé l'électorat. À défaut, elles ont toutefois redistribué les cartes en province Sud, où l'Avenir en confiance a raflé la victoire en totalisant 40,59 % des suffrages, loin devant Calédonie ensemble (18,49 %). De ce scrutin, on retiendra également l'entrée sur l'échiquier politique de la liste communautaire wallisienne-et-futunienne, L'Éveil océanien, emmenée par Milakulo Tukumuli, qui a fait une percée spectaculaire en franchissant la barre des 5 %.Du côté des indépendantistes, l'Union nationale pour l'indépendance (UNI) est arrivée en tête dans la province Nord tandis que l'Union calédonienne a totalisé 37 % des voix aux îles Loyauté.

PASSAGE DE RELAIS

Mardi 4 juin, 10 heures. En présence des agents du congrès, l'hémicycle du boulevard Vauban abrite la passation de pouvoir entre Gaël Yanno (l'ancien président) et Roch Wamytan (le nouveau), qui accède ainsi au perchoir pour la 4e fois. Rapide et symbolique, le passage de relais se joue à coup d'échanges de manous et de joutes verbales cordiales. « *Je suis donc le dernier président loyaliste de l'accord de Nouméa (…). Évidemment, on ne peut pas dire que ça m'enchante !* », relève Gaël Yanno. « *Il y a trente ans exactement, j'ai siégé là (…). On était les plus jeunes de l'assemblée. Trente ans plus tard, on est encore là* », rétorque Roch Wamytan, annonçant dans la foulée son intention d'apporter « *sa touche personnelle* » à la dernière mandature de l'accord de Nouméa.

© ERIC BUA

« Même les chefs d'entreprise les plus robustes peuvent s'effondrer »

BETTY LEVANQUÉ, PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION D'AIDE PSYCHOLOGIQUE AUX ENTREPRENEURS EN SOUFFRANCE AIGÜE (APESA) EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Propos recueillis par Nathalie Vermorel

JUGE CONSULAIRE BÉNÉVOLE AU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMÉA DEPUIS 16 ANS, BETTY LEVANQUÉ FAIT PARTIE DES 80 SENTINELLES FORMÉES PAR L'ASSOCIATION APESA, DONT ELLE A INITIÉ L'INSTALLATION SUR LE TERRITOIRE AFIN D'AIDER LES CHEFS D'ENTREPRISE EN DÉTRESSE AIGÜE EN DÉTECTANT « *AU PLUS TÔT* » TOUT RISQUE SUICIDAIRE. ELLE BATAILLE « *AU QUOTIDIEN* » POUR FAIRE CHANGER LE REGARD DE LA SOCIÉTÉ SUR « *CEUX QUI ŒUVRENT AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE* ».

Deux ans après l'installation officielle de l'antenne APESA-NC, quel enseignement tirez-vous ?
On sait aujourd'hui qu'il y avait un besoin urgent. Notre pays compte des chefs d'entreprise en souffrance aigüe. C'est une réalité dont on parle très rarement. Or, c'est une réelle préoccupation. Beaucoup de structures existent pour venir en aide aux salariés en détresse mais il n'y avait jamais eu, avant la création d'APESA, de dispositif d'aide dédié aux entrepreneurs sur le Territoire. Pourtant, même les chefs d'entreprise les plus robustes peuvent s'écrouler, notamment quand l'économie est contrainte : une baisse des commandes, des finances qui s'effondrent, des dettes qui s'accumulent… et c'est la dégringolade.

Combien de chefs d'entreprise avez-vous accompagnés ?
En deux ans, nous avons aidé 32 chefs d'entreprise en souffrance ou en détresse aigüe. C'est beaucoup trop, d'autant qu'il s'agit uniquement de ceux qui ont bien voulu se faire accompagner. Malheureusement, on sait qu'il y a eu des cas de suicide depuis la mise en place du dispositif APESA en mars 2017. On sait aussi que ce ne sont pas des gens que nous avons suivis.

Y a-t-il des profils « types », plus particulièrement à risque ?
Nous suivons essentiellement des TPE et des artisans, tous secteurs d'activité confondus. Les 2/3 sont des hommes. En liquidation pour la plupart, ils sont (re)devenus salariés. Autre constat, à la différence de la France où un agriculteur se suicide tous les deux jours, nous n'avons pas eu de signalement d'agriculteurs en détresse aigüe. Pour autant, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de (réel) besoin.

Le déploiement du dispositif APESA ambitionne également de faire changer le regard de la société sur le chef d'entreprise...
Effectivement, il est important de rappeler que le « Patron », comme on l'appelle communément, est un homme ou une femme comme les autres à la différence qu'il a, en plus de ses proches, la responsabilité d'autres familles. Il doit constamment se remettre en question afin d'assurer la pérennité de son entreprise pour pouvoir payer ses salariés à la fin du mois. Lorsque son entreprise est en difficulté, il se retrouve seul, acculé, face à des situations critiques non >>

APESA, QUÈSACO ?

Créé en 2013 par Marc Binnie, greffier associé du tribunal de commerce de Saintes, et Jean-Luc Douillard, psychologue clinicien, le dispositif APESA consiste à signaler des entrepreneurs en détresse psychologique afin qu'une aide leur soit proposée et apportée gratuitement. Nouméa est le 8e tribunal mixte de commerce de France à avoir installé ce dispositif (ils sont une cinquantaine aujourd'hui). L'antenne locale de l'association APESA vit uniquement de subventions. Elle a pu voir le jour - et fonctionne aujourd'hui - grâce au concours des collectivités, des chambres consulaires, des organisations patronales et des acteurs du monde économique (banquiers, ordre des avocats, experts-comptables, huissiers de justice, greffiers, juges consulaires, etc.). Son objectif est de financer la cellule psychologique de prévention du suicide des chefs d'entreprise. En revanche, elle ne vient pas en aide dans la gestion des entreprises. Pour cela, il faut se tourner vers les chambres consulaires.
Facebook : APESA NC ou Betty Levanqué au 78 41 48.

<< seulement pour lui mais aussi pour sa société et, a fortiori, ses employés. C'est une lourde responsabilité. Malgré cela, il est (trop) souvent considéré comme celui qui profite sur ses salariés. En France, son image est désastreuse. En Nouvelle-Calédonie, elle l'est tout autant. J'invite tous ceux qui croient l'exercice facile à tenter l'expérience...

Que préconisez-vous ?
Nous devons agir en favorisant et en accompagnant la création d'entreprises. Si on bride les initiatives, la volonté d'entreprendre, on signe la mort de notre économie. Et si on continue à ne pas respecter le chef d'entreprise pour ce qu'il est, ce qu'il représente et ce qu'il apporte au tissu économique de notre pays, on va droit dans le mur (…). Lorsque la situation économique d'un pays commence à aller mal, comme c'est le cas actuellement chez nous, il est important qu'on ait prévu la mise en place d'un dispositif comme APESA pour enrayer des situations fatales et prévenir le risque de suicide auprès de cette population. Le suicide ne doit pas être un sujet tabou, il faut en parler. Et plus on en parle, mieux c'est.

Comment expliquez-vous cette « omerta » ?
C'est un sentiment de honte qui prédomine, l'impression d'être diminués socialement. Ces gens n'osent pas parler de leurs difficultés à leur conjoint(e), leur famille. Il faut les amener à se confier pour leur permettre de se décharger du poids terrible qu'est ce mélange de honte, de sentiment d'avoir failli, cette sensation de n'être (plus) rien du tout. Il faut également leur éviter de tomber dans la spirale de la dépression. On le sait bien, quelqu'un qui commence à avoir des problèmes dans la gestion de son entreprise va travailler davantage, convaincu que ça ira mieux. C'est faux. Il sera moins chez lui et passera encore moins de temps en famille, ce qui peut avoir de lourdes conséquences personnelles. Il est primordial de briser le cercle vicieux de l'isolement et de la culpabilité.

Procédure de sauvegarde, redressement judiciaire, dépôt de bilan, mise en liquidation… le passage au tribunal peut être une épreuve, parfois insurmontable...
Pour les entrepreneurs, il signe la fin brutale d'une carrière, parfois d'un rêve. Déposer son bilan est une décision difficile à prendre. Être appelé à la barre peut être intimidant, stressant. C'est une terrible épreuve. Les entrepreneurs arrivent dans l'ignorance de ce qui va se passer, leur inquiétude est énorme et leur détresse psychologique tout aussi forte. D'autant que le jour de l'audience marque, pour eux, le début d'un parcours du combattant pour tenter de sauver leur entreprise… quand on le leur accorde.

En tant que juge consulaire depuis 16 ans, quel constat dressez-vous ?
On ne se lance pas dans l'entrepreneuriat sans avoir un minimum de connaissances en gestion. C'est le b.a.-ba. Au tribunal, je vois trop souvent des personnes à leur compte qui ne sont pas à leur place, qui ne peuvent qu'être des salariés. Ce sont ces mêmes personnes qui confondent chiffres d'affaires et bénéfices. Ce n'est pas normal et nous devons enrayer cet état de fait car ces personnes-là, lorsqu'elles vont dans le mur, en embarquent d'autres.

80 sentinelles ont déjà été formées par APESA, dont la majeure partie officie en province Sud. Qui sont-elles et quel est leur rôle ?
Banquiers, huissiers de justice, experts comptables, commissaires aux comptes, mandataire liquidateur, avocats, agents des collectivités… APESA s'appuie sur un réseau de sentinelles constitué de professionnels qui gravitent, au quotidien, auprès des chefs d'entreprise. Leur rôle est de détecter, à tout moment, des situations de mal-être profond, des signaux de détresse qui peuvent revêtir différentes formes, que ce soit dans l'attitude, la façon de s'exprimer, le discours tenu, etc. Les sentinelles sont formées pour gérer cette situation et pouvoir, ensuite, avec l'accord du chef d'entreprise, alerter l'une des deux psychologues coordinatrices de l'APESA via une fiche d'informations. Dans les 24 h qui suivent, l'une d'elle contacte l'entrepreneur pour lui proposer un soutien avec cinq consultations financées par l'association. L'objectif étant de désamorcer une crise de passage à l'acte éventuel.

« LE SUICIDE NE DOIT PAS ÊTRE UN SUJET TABOU. PLUS ON EN PARLE, MIEUX C'EST. »

©NV

« IL EST PRIMORDIAL DE BRISER LE CERCLE VICIEUX DE L'ISOLEMENT ET DE LA CULPABILITÉ. »

NOUS CROYONS EN VOTRE MOMENT

Aujourd'hui, la BCI accompagne plus de **13 000 professionnels** dans le développement de leur entreprise.

BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT | SAEM au capital de 15 milliards XPF - Siège social : 54, avenue de la Victoire – BP K5 – Nouméa Cedex
Tél. 25 65 65 – Fax (687) 27 40 35 - RCS Nouméa 56 B 015 479 – Ridet n°0 015 479 001 – RIAS NC170007 voir RIAS.NC

BCI
Groupe BRED

ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN

www.bci.nc

UN EHPAD À TINA

Fruit d'un travail de longue haleine, qui a nécessité plusieurs années avant d'aboutir et la collaboration de nombreuses collectivités, l'Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) de Tina devrait être livré en mars 2021. Plus qu'une maison de retraite, cet établissement médico-social est destiné *« à des individus non autonomes qui reçoivent des soins par des équipes médicales sur place »*. Sa capacité d'accueil s'élèvera, à terme, à 70 lits dont 42 destinés à une unité pour personnes âgées dépendantes, 14 lits pour les malades d'Alzheimer et 14 lits réservés aux personnes vieillissantes de plus de 60 ans. Un pôle de soins (cabinet médical, pharmacie, kiné, balnéo…) viendra compléter ce dispositif. Porté par la SEM Agglo, l'Ehpad de Tina a pour objectif de répondre à un réel besoin : en 2019, le Territoire compte plus de 20 000 habitants âgés de plus de 65 ans. Un chiffre en constante évolution. Coût total de l'opération : 1,5 milliard de francs CFP. L'opération est financée par l'Agence française de développement (73 %) et des apports d'investisseurs via la défiscalisation locale (27 %).

DANS LE FAUTEUIL

Du congrès. Roch Wamytan (UC-FLNKS) a été élu président du Congrès, au 2e tour de scrutin, avec 29 voix face à Magali Manuohalalo (25 voix).

De la province Sud. Sonia Backès a été élue à la présidence au 2e tour de scrutin. À 42 ans, c'est la plus jeune présidente de l'institution.

De la province Nord. En poste depuis 1999, Paul Néaoutyine rempile pour un 5e mandat. Fait notable, il a été élu à la présidence de l'institution à l'unanimité.

De la province des Îles. À 64 ans, la tête de liste de l'UC-FLNKS, Jacques Lalié, a pris la tête de l'institution, succédant à Néko Hnepeune, en poste depuis 15 ans.

PÉRIODES DE SOLDES : DU NOUVEAU

Les périodes des soldes d'hiver ont fait l'objet d'une modification pour coller au plus près des saisons. Décalés d'un mois, ils se tiendront du samedi 24 août au dimanche 22 septembre. Idem pour les soldes d'été qui se dérouleront du samedi 29 février au dimanche 29 mars. Ce nouveau calendrier commercial 2019-2020 a pour double conséquence la suppression de l'opération Good Friday au profit du… Black Friday qui s'étend sur trois jours (du vendredi 29 novembre au dimanche 1er décembre) et non plus sur une seule journée.

TGC : ENTREPRISES, DONNEZ VOTRE AVIS

Sept mois après l'entrée en vigueur de la TGC à taux plein, assortie d'un dispositif réglementaire d'encadrement des marges, la Chambre de commerce et d'industrie a lancé une enquête anonyme auprès des entreprises du Territoire. L'objectif ? Recueillir des avis (changements, simplifications, difficultés…) et des données précises *« permettant de mesurer l'impact de cette réglementation sur la santé des entreprises »*. L'analyse des réponses permettra à la Chambre consulaire d'argumenter auprès des autorités politiques quand sonnera l'heure du bilan.
Le questionnaire est disponible sur le site www.cci.nc

LES TROPHÉES BLEUS

L'organisation PEW Nouvelle-Calédonie réitère le concours des Trophées bleus qui permet *« de récompenser les projets les plus ambitieux en faveur de la préservation de l'environnement marin »*. Ouvert au plus grand nombre (entreprise, établissement scolaire, association ou particulier) concerné par la défense et la protection du milieu marin, le concours, qui a été étendu à l'ensemble des Provinces, récompensera trois projets dans chacune des trois Provinces. À noter, une nouveauté cette année : l'avis du public qui sera comptabilisé en plus du vote du jury. Un lauréat sera retenu dans chaque province avec, à la clé, un prix de 300 000 francs. Seul impératif, les initiatives doivent présenter *« un intérêt collectif en lien avec la préservation, la protection, la valorisation du patrimoine naturel marin et/ou avec une activité de développement durable bleu. Être en lien avec l'objectif de 30 % de protection effective au sein du parc naturel de la mer de Corail sera considéré comme un plus. »* En 2018, 16 projets ont été soumis au jury.

GÉOLOCALISATION DE TÉLÉPHONES MOBILES : EN PLACE !

Validé par le conseil d'administration de l'OPT-NC en mai 2018, le dispositif de géolocalisation en temps réel de téléphones mobiles est aujourd'hui opérationnel. *« Très précis et très encadré, ce système de sécurité permet désormais aux autorités compétentes, sur réquisition signée du procureur, de localiser et de suivre n'importe quel mobile même hors connexion »*, indique l'OPT-NC. Il a pour objectif de sécuriser les déplacements des personnes présentant des troubles cognitifs (comme la maladie d'Alzheimer) ou encore la surveillance de personnes disparues ou recherchées. Montant de l'investissement : plus de 60 millions financés par l'Office.

CENTRE DE FORMATION PAR ALTERNANCE : 30 ANS DÉJÀ

Créé en 1989, le Centre de formation par alternance de la CCI-NC a diplômé plus de 3 000 jeunes, avec un taux d'insertion de 86 %. Ces 5 dernières années, le nombre de candidats à la formation par alternance s'est accru de près de 30 %, passant de 1 000 à 1 500 en 2019. Autre sujet de satisfaction, le taux d'érosion en cours de formation qui a été réduit de moitié. La clé du succès ? Des formations professionnalisantes (13 à ce jour) adaptées aux besoins des entreprises et à l'évolution des métiers (commerce, numérique, gestion, logistique, industrie…) dont la durée varie d'un à trois ans selon le cursus (du Bac pro au Bachelor) et une immersion en entreprises les 2/3 du temps. Le CFA compte aujourd'hui plus de 40 formateurs professionnels et 1 300 entreprises partenaires.

LE CHIFFRE

70

C'est le nombre de mégawatts supplémentaires (40 pour le solaire et 30 pour l'éolien) qui doivent être inscrits sur la feuille de route de déploiement des énergies renouvelables pour la période 2016-2030. Ils permettront une économie annuelle de 240 millions de francs (en moyenne) et de 84 000 tonnes de CO_2 par rapport à un approvisionnement en énergies fossiles.

OSIRIS INVESTISSEMENTS

TPG THAI PROPERTY GROUP

LEADER CALÉDONIEN DE L'INVESTISSEMENT EN ASIE

INVESTIR EN THAÏLANDE

> FORTE RENTABILITÉ

> FAIBLE FISCALITÉ

> GARANTIES DE RENDEMENT DE 3 À 20 ANS

24 26 90

osirisnc@groupe-osiris.com

31 rue du révérand père Luneau (face église du vœu)

RIDET : B 198 325 001 - Carte professionnelle n°1178373

(EAST TIMOR)
Timor
Kupang
Roti
SUNDA ISLANDS
Timor Sea
Melville I.
Cobourg Pe
Joseph Bonaparte Gulf
Darwin
ARNHEM LAND
Gulf of Carpentaria
Groote Eylandt
Katherine
Wyndham
Kununurra
Dampier Land
Derby
Halls Creek
Normanton
Broome
NORTHERN
Georgetown
Tennant Creek
Camooweal
Port Hedland
Great Sandy Desert
TERRITORY
Cloncurry
Karratha
Mount Isa
Hughenden
Onslow
West Cape
WESTERN
QUEENSLAND
Great Dividing Range
Macdonnell Ranges
Alice Springs
Carnarvon
AUSTRALIA
Simpson Desert
Meekatharra
Mount Woodroffe
4723
Quilpie
Charleville
Gympie
Roma
Toowoomba
Oodnadatta
Cunnamulla
Great Victoria Desert
Lake Eyre
Goondiwindi
Leonora
SOUTH
Bourke
Moree
Nullarbor Plain
Leigh Creek
Walgett
Armidale
Kalgoorlie
AUSTRALIA
Northam
Norseman
Eucla
Broken Hill
NEW
Ceduna
Port Augusta
SOUTH
Taree
GREAT AUSTRALIAN BIGHT
Whyalla
Orange
Esperance
Mildura
WALES
Port Lincoln
Adelaide
Kangaroo I.
Albury
7310
Bendigo
VICTORIA
Mount Gambier
Warrnambool
Melbour
Innisfa
Townsv
Bowen
Mackay
Rockha
Gladst
Gympie
Bris
Gold
Lism
Grafto
Armidale
Port
Newca
Sydney
Wollo
Canberr
Mt. Kosci

Acheter ailleurs… le bon choix ?

EN 2018, LE MONTANT DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES RÉSIDENTS CALÉDONIENS À L'EXTÉRIEUR DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE S'ÉLEVAIT À 11,443 MILLIARDS, AVEC UN PIC D'ACCÉLÉRATION ENREGISTRÉ ENTRE 2015 ET 2017.

Par *Nathalie Vermorel*

DIVERSIFIER SON PATRIMOINE, PROFITER D'UN MARCHÉ IMMOBILIER À BAS CYCLE ET ANTICIPER UNE (ÉVENTUELLE) PLUS-VALUE À LA REVENTE, RÉALISER UN INVESTISSEMENT LOCATIF POUR S'ASSURER UN COMPLÉMENT DE REVENUS, S'OFFRIR UNE RÉSIDENCE SECONDAIRE… LES MOTIVATIONS POUR INVESTIR EN DEHORS DU TERRITOIRE NE MANQUENT PAS. À CONDITION D'ÊTRE BIEN PRÉPARÉ, ACHETER AILLEURS PEUT REPRÉSENTER UNE ALTERNATIVE INTÉRESSANTE POUR SE CONSTITUER UN PATRIMOINE À UN COÛT AVANTAGEUX. ATTENTION TOUTEFOIS, LE CHEMIN PEUT ÊTRE SEMÉ D'ÉCUEILS : PARTICULARITÉS LOCALES, RENDEMENT LOCATIF, STABILITÉ POLITIQUE ET MONÉTAIRE, DROITS DE PROPRIÉTÉ, FISCALITÉ, VOLET JURIDIQUE… SONT AUTANT D'ÉLÉMENTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION.

P.18 Un secteur en croissance

P.22 Eldorado ou chausse-trape ?

P.24 Obligations fiscales

Un secteur en croissance

TENDANCES

DIVERSIFICATION DES PLACEMENTS, ANTICIPATION D'UNE PLUS-VALUE À LA REVENTE, COMPLÉMENT DE REVENUS, RÉSIDENCE SECONDAIRE… AVEC DES TICKETS D'ENTRÉE ET DES RENDEMENTS PARFOIS (TRÈS) ATTRACTIFS, LES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE PEUVENT OFFRIR DE BELLES OPPORTUNITÉS DONT DE NOMBREUX CALÉDONIENS SE SAISISSENT.

11,443 milliards. C'est le montant des investissements immobiliers des résidents calédoniens à l'extérieur du Territoire en 2018. S'ils pèsent peu dans le PIB de la Nouvelle-Calédonie (seulement 1 %), les achats immobiliers hors de nos frontières ont connu une forte accélération entre 2015 (6,9 milliards) et 2016 (8,6 milliards) pour atteindre 11 milliards en 2017. Cette hausse significative est toutefois tempérée par les chiffres enregistrés en 2018. « *Sensiblement élevés, ils font néanmoins état d'une croissance qui marque le pas* », note Jean-David Naudet, directeur de l'IEOM-NC. Selon l'Institut, deux raisons pourraient expliquer ce rythme « *plus marqué* », constaté entre 2015 et 2017 : l'incertitude institutionnelle, « *les ménages préférant diversifier leur épargne* » et des taux d'intérêt très bas « *qui font des investissements immobiliers une alternative plus intéressante que les investissements sous forme de placements, hors placement très risqué (…). L'immobilier semble pouvoir, dans certaines conditions et dans certains pays, conserver un attrait financier supérieur aux placements monétaires et financiers* », analyse Jean-David Naudet. D'ailleurs, note l'IEOM-NC, « *cette tendance s'est également affirmée sur le Territoire où les ménages se sont beaucoup plus portés vers l'immobilier* ».

« Pour un Calédonien, investir à l'étranger est presque culturel. »

« Les Calédoniens lorgnent sur de nouvelles destinations, plus attractives et moins protectionnistes. »

Fait notable, la France reste, « *malgré tout* », la première destination des investissements immobiliers des résidents calédoniens en dehors de nos frontières. En 2018, son montant s'élevait à 3,446 milliards, concentrant le plus gros volume de transactions. « *On peut supposer qu'il y a une partie dévolue aux placements, l'autre dédiée à de la résidence secondaire ou familiale* », note Jean-David Naudet.

RKB□L MML OQRKFQ– □AB□L RFPP> K@B

« *Pour un Calédonien, investir à l'étranger est presque culturel* », souligne Cédric Berode, gérant de l'agence Immobilier Outremer, spécialisée dans les transactions locales qui s'est associée, il y a plus d'un an, à une agence australienne, Black and White Property Group, pour commercialiser des biens à Brisbane et sur la Gold Coast essentiellement. « *Depuis plusieurs décennies, l'Australie, et plus précisément la Gold Coast, a été la première destination qui a suscité un engouement forcené de la part de la population calédonienne. À l'époque, c'était surtout une opportunité de jouissance : pour la majeure partie des Calédoniens, il s'agissait d'en bénéficier à titre personnel, de le prêter à la famille ou d'y loger les enfants pendant leurs études. De plus, la fiscalité y était clémente de même que les modalités de financement. Finalement, on était presque dans un système de résidence secondaire.* »

DIVERSIFICATION, RENDEMENT LOCATIF OU PLAN RETRAITE

Diversifier ses placements, profiter d'un marché immobilier à bas cycle et, donc, anticiper une plus-value à la revente, réaliser un investissement locatif pour s'assurer un complément de revenus, s'offrir une résidence secondaire pour les vacances ou pour sa retraite dans un pays où le niveau de vie est moins élevé, bénéficier d'une fiscalité plus clémente… les motivations >>

▼ EN 2018, LES ACHATS DES RÉSIDENTS CALÉDONIENS DANS L'UNION EUROPÉENNE S'ÉLEVAIENT À 1,493 MILLIARD. LE PORTUGAL ET L'ESPAGNE, QUI OFFRENT DES OPPORTUNITÉS PATRIMONIALES ATTRACTIVES, FONT PARTIE DES DESTINATIONS DE CHOIX.

UN FREIN À L'IMMOBILIER LOCAL ?

Les investissements immobiliers à l'extérieur de nos frontières ont-ils un impact sur le marché de l'immobilier local ? « *Pas vraiment,* rétorque Cédric Berode. *Le marché local reste stable. En 2017, les transactions s'élevaient à 52 milliards CPF (…). On note une forte demande de gens qui veulent se loger, des banques qui prêtent de l'argent assorti de taux bas. Tous ces éléments concordent à un marché sain.* » En revanche, du côté des investisseurs, en quête de rendement locatif, il en va autrement. « *Ils se font rares* », observe Cédric Berode, un constat, qui, selon lui, résulte de « *la conjonction de plusieurs points. La loi de 1989, plus favorable aux locataires, a donné une première claque aux investisseurs qui ont eu le sentiment de perdre le contrôle de leurs investissements immobiliers. Ensuite, la loi de défiscalisation locale, relative à la réduction d'impôt en faveur de l'investissement dans le secteur du logement intermédiaire, a offert de belles opportunités et boosté l'investissement au point de rassasier ce marché. Enfin, l'effet référendum a incité les investisseurs à ne pas mettre leurs œufs dans le même panier. On constate que les nouveaux achats s'effectuent ailleurs.* »

<< pour investir ailleurs ne manquent pas. Mais qui sont ces candidats à l'achat ? « *Le gros de cette clientèle concentre plus particulièrement certains chefs d'entreprise, des professions libérales ainsi que des retraités*, souligne Frédéric Verger, directeur associé du Cabinet Horizon. *Il s'agit d'individus en quête de diversification patrimoniale, de rentabilité, d'investissements différents basés sur des rapports immobiliers et parfois d'une exonération des droits de mutation par décès (droits de succession) comme c'est le cas en Australie ou encore en Polynésie française.* » Pour sa part, Cédric Berode avance une motivation supplémentaire : la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 qui « *tend à améliorer les rapports locatifs* » a été étendue à la Nouvelle-Calédonie et aménagée selon la particularité du Territoire par la loi n°2012-1270 du 20 novembre 2012. « *Perçue par nombre de propriétaires comme trop favorable aux locataires, elle a contribué à rendre les investisseurs plus frileux. Certains ont préféré s'orienter sur des marchés extérieurs, plus opportuns. C'est le cas de l'Australie, où le propriétaire garde le contrôle de son bien dans le sens où le loyer est réglé à la semaine. En cas de manquement, le locataire est rapidement mis dehors. Idem s'il détériore le bien ou ne l'entretient pas correctement.* »

DES MESURES RESTRICTIVES…

En 2018, les investissements immobiliers des résidents calédoniens en Australie

« Aujourd'hui, l'immobilier reste l'un des investissements les plus sûrs et les plus rentables. »

s'élevaient à 1,777 milliard, un chiffre légèrement en deçà de celui de 2017 (1,989 milliard) mais qui confirme néanmoins l'intérêt des candidats à l'achat pour la destination malgré diverses mesures prises par le gouvernement pour canaliser les investissements étrangers afin de limiter leur impact et, ainsi, maintenir un pouvoir d'achat convenable aux Australiens. Désormais, il n'est plus possible d'acheter de l'ancien que ce soit de manière directe ou indirecte (par un trust ou une société). Les seules possibilités d'investissement, pour un non-résident, portent sur du résidentiel neuf, assorti ou pas de conditions d'occupation selon les États, sur plan ou sur des terrains nus avec l'obligation de construire dessus. Autre restriction, et c'est là où le bât blesse, le ticket d'entrée (l'apport) qui correspond à 30 % du montant total de l'investissement, « *ce qui réduit drastiquement le spectre des investisseurs calédoniens* », observe Cédric Berode.

… ET PLUS PROTECTIONNISTES

Face à la pénurie de logements, notamment dans les grandes villes (Auckland, Wellington …), qui ont entraîné une hausse des prix et, de facto, des difficultés pour les Néo-Zélandais d'y acquérir un logement, la Nouvelle-Zélande a également pris des mesures pour contrer l'appétence

des investisseurs étrangers, au pouvoir d'achat supérieur. En août dernier, le gouvernement a ainsi entériné une loi visant à réduire les investissements immobiliers pour les non-résidents, exception faite des Australiens et des Singapouriens qui bénéficient d'accords de libre-échange. L'objectif ? « *Affirmer le droit des Néo-Zélandais d'acheter des biens immobiliers à des prix abordables.* » Les possibilités d'investissement immobilier pour les étrangers portent désormais sur le résidentiel neuf, à vocation exclusivement locative (il n'y a plus de droit de jouissance possible), les locaux commerciaux et les terrains, à la condition de construire dans le but de louer. En 2018, les transactions immobilières des Calédoniens en Nouvelle-Zélande se chiffraient à 1,714 milliard (contre 1,334 milliard en 2017). Ces nouvelles mesures auront-elles un effet dissuasif sur les investissements des Calédoniens ? La question se pose.

L'ÉMERGENCE DE LA THAÏLANDE

Fait marquant, ces trois dernières années ont souligné une appétence des résidents calédoniens pour de nouvelles destinations. Parmi elles, la Thaïlande : de 256 millions en 2015, les transactions sont passées à 852 millions en 2016. Elles ont poursuivi une courbe exponentielle en 2017 (1,127 milliard) pour atteindre 1,420 milliard en 2018, se plaçant juste derrière l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Stéphane Crocherie, directeur d'Osiris Nouvelle-Calédonie et associé fondateur de Thai Property Group, n'est pas surpris. « *Indéniablement, la Thaïlande fait partie des meilleurs pays où il fait bon vivre et à moindre coût. Autres atouts : son climat tropical qui en fait une destination agréable toute l'année, un rendement locatif intéressant, des prix attractifs et accessibles à une majorité d'investisseurs, une économie dynamique assurée par sa localisation géographique stratégique et son statut de membre fondateur de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) dont le but est, notamment, de faciliter la circulation de biens, de services, d'investissements et de main-d'œuvre qualifiée dans la région.* »

« Depuis 2017, les transactions en Thaïlande sont exponentielles. »

Eldorado ou chausse-trape ?

ÉCLAIRAGE

ACHETER UN BIEN À L'ÉTRANGER NE S'IMPROVISE PAS : PARTICULARITÉS LOCALES, RENDEMENT LOCATIF, STABILITÉ MONÉTAIRE, DROITS DE PROPRIÉTÉ, FISCALITÉ, VOLET JURIDIQUE… SONT AUTANT D'ÉLÉMENTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION.

À condition d'être bien préparée, une acquisition immobilière à l'extérieur de nos murs peut représenter une alternative intéressante pour se constituer un patrimoine à un coût avantageux. Conscientes de ce qu'elles considèrent comme une opportunité pour les investisseurs, les agences immobilières sont nombreuses, sur le Territoire, à en faire la promotion. Par vocation, elles proposent généralement du « clé en main », des programmes le plus souvent assortis de loyers garantis ou d'un partage de revenus locatifs. La différence ? Un loyer garanti assure un paiement annuel fixe, peu importe le taux de remplissage du bien. En revanche, dans le cas d'un partage de revenus locatifs, le rendement fluctue selon le taux de remplissage. Ces programmes peuvent également s'accompagner de garanties de rachat.

NE PAS SE DÉMUNIR DE SES ACTIFS

Avant de franchir le pas, attention à ne pas se démunir, parfois de façon imprudente, de ses actifs, au risque de mettre son foyer fiscal en danger. Chaque pays a sa propre législation en matière d'achat immobilier, parfois bien différente de celle que nous connaissons. En Australie, par exemple, on vous demandera 30 % d'apport (10 % de frais consécutifs à l'achat auquel il faut ajouter 20 % du montant de l'investissement). S'il est possible de contracter un emprunt auprès d'une banque calédonienne, les garanties sont draconiennes : aux 30 % d'apport initial, s'ajoute une hypothèque sur un bien situé en Calédonie entièrement payé. « *On peut aussi se faire financer en Australie*, souligne Cédric Berode, gérant de l'agence Immobilier Outremer, *mais l'apport est encore plus important et le taux de crédit plus élevé (7 % pour les étrangers).* »

« La succession doit également peser dans la balance. »

DROITS À LA PROPRIÉTÉ

L'une des questions à se poser concerne le droit de propriété local en vigueur dans le pays. En effet, le droit à la propriété diffère d'une destination à l'autre et il est parfois difficile de s'y retrouver. À Bali, les biens immobiliers ne sont pas accessibles en pleine propriété, les investisseurs sont propriétaires du bâti, jamais du sol. Idem en Thaïlande où la propriété de la terre est réservée aux locaux : 70 % de l'immobilier est détenu par les Thaïlandais. Pour acheter ou faire construire une maison, vous avez la possibilité d'acheter selon le principe anglo-saxon du « leasehold », un bail de 30 ans, renouvelable deux fois, pour une durée totale de 90 ans ou de créer une société sur place dont 51 % seront détenus par des actionnaires thaïlandais (ce qu'on appelle le Thaï quota). « *Seuls les appartements de type condominium sont accessibles en pleine propriété. Dans ce cas, vous serez propriétaire de l'appartement et copropriétaire des parties communes à condition que la part des lots vendus à des étrangers ne dépasse pas 49 %* », précise Stéphane Crocherie, directeur d'Osiris Nouvelle-Calédonie et associé fondateur de Thai Property Group.

PARTICULARITÉS LOCALES

Point crucial également, la fiscalité locale du pays où se fait l'acquisition immobilière, le coût des taxes foncières, les droits d'enregistrement (etc.) pouvant varier de façon considérable. Aux États-Unis, mieux vaut bien choisir l'emplacement de son futur investissement. En effet, chaque état dispose d'un système fiscal qui lui est propre et prélève ses impôts en fonction de sa juridiction locale. Pour exemple, il n'y a pas de taxe sur les plus-values immobilières dans certains états (Alaska, Nevada, South Dakota, Texas, Wyoming…). Selon les états, les taxes sur les revenus locatifs peuvent osciller de de 0 à 13 %. Souvent négligée par l'acquéreur, la succession doit également peser dans la balance. À défaut d'aller au-devant de belles déconvenues. Prenons l'exemple d'un étranger qui investit dans l'immobilier aux États-Unis à titre personnel. S'il souhaite faire don de son bien, celui-ci sera soumis à un impôt sur la donation de 40 % après un abattement de 14 000 dollars. En cas de décès, l'impôt sur la succession s'élèvera à 40 % de la valeur marchande du bien immobilier (au moment du décès) après un abattement maximal de 60 000 dollars.

O– DEJ B□CFP@> I □C>S L O> ? I B▷RU□ QO> KDBOP

Certains pays proposent un régime fiscal favorable aux étrangers. C'est le cas de l'Australie : pas d'impôt sur la succession (elle est libre), les réductions fiscales d'un bien peuvent servir à diminuer les revenus imposables d'un autre, etc. Chez nos voisins néo-zélandais, il n'existe pas d'impôts sur les plus-values en cas de revente (5 ans post achat) et aucun droit fiscal d'enregistrement. La Thaïlande offre également un panel d'avantages fiscaux : pas de taxe d'habitation, pas d'impôt sur la fortune, pas de droit de succession en deçà de 300 millions CFP, pas d'impôt sur la plus-value en dessous de 100 millions CFP et, pour l'heure, pas de taxe foncière.

« Attention à la dévaluation monétaire. »

VOUS AVEZ DIT RENDEMENT ?

Enfin, attention également aux offres trop alléchantes que l'on pourrait qualifier de parfois suspectes avec des rendements annoncés au-delà de la normale. Bien souvent, le rendement locatif varie de 4 à 8,5 % net en moyenne, en fonction de la nature des biens, de la destination, de la forme sous laquelle est réalisé le placement (résidence secondaire louée occasionnellement, de type hôtelier…) et sous certaines conditions (obligation de louer ou d'occuper son bien selon des délais définis par la loi…). Pour s'assurer une meilleure rentabilité, différents éléments entrent en compte : la ville dans laquelle se trouve le bien, l'emplacement de ce dernier (son quartier) et le marché locatif de la ville (attention à ne pas surpayer un bien).

LES CLÉS D'UN BON INVESTISSEMENT

- Se rendre sur place pour juger l'environnement et éviter d'acheter sur plan. Dans ce cas, assurez-vous que le promoteur dispose d'un niveau de réservation égal à 50 % (au moins) des lots mis en vente avant de signer.
- Savoir s'entourer : se rapprocher de professionnels (localement et sur place), pour bénéficier de tous les conseils administratifs et juridiques et réaliser l'achat dans les meilleures conditions.
- Faire preuve de prudence en s'assurant que la situation politique, économique et monétaire du pays est stable : attention à la dévaluation de la monnaie en cas de revente. De plus, certains pays interdisent la sortie de devises.
- Éviter toutes les zones de paradis fiscal.
- Se rendre sur place pour juger l'environnement et éviter d'acheter sur plan ou sur photo.

Obligations fiscales

DÉCRYPTAGE

UN INVESTISSEMENT IMMOBILIER DANS DES ZONES GÉOGRAPHIQUES OFFRANT UNE FISCALITÉ PLUS CLÉMENTE ET DE BELLES PERSPECTIVES DE PLUS-VALUES PEUT ÊTRE TENTANT. OUI, MAIS…

Si le pays retenu a signé une convention de non-double imposition, l'avantage sera d'autant plus intéressant, les conventions bilatérales ayant pour principal objectif que les contribuables ne soient pas doublement taxés. « *En effet, dans le cas d'une convention bipartite, la règle veut que les revenus fonciers soient imposés dans le pays où se situe le bien*, résume Mickaël Jamet, directeur de la Direction des services fiscaux. Soit. Mais qu'en est-il pour la Nouvelle-Calédonie ? « *Le Territoire a signé une convention fiscale avec la France et le Canada. À ce jour, nous n'avons signé aucune autre convention bipartite que ce soit avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou tout autre pays (…). Il existe bien une convention de non double imposition entre la France et la Thaïlande mais elle ne s'applique pas à la Nouvelle-Calédonie* », souligne Mickaël Jamet. En clair, les propriétaires sont tenus de déclarer leurs revenus de sources étrangères à l'impôt sur le revenu calédonien. Dans ce cas, deux possibilités se présentent :

« Le Territoire a signé une convention fiscale avec la France et le Canada. »

• Soit les revenus ont subi une imposition dans le pays d'origine considéré comme un impôt « personnel » (impôt appliqué à l'ensemble des revenus de la personne, en fonction de la situation et des charges de famille et selon un barème progressif) auquel cas ils ne serviront, au niveau de la Nouvelle-Calédonie, qu'à déterminer le taux d'imposition dit « effectif ». « *Vous allez sommer ces revenus-là avec vos revenus calédoniens pour calculer un taux d'imposition, lequel ne s'appliquera qu'aux seuls revenus calédoniens. En clair, les revenus tirés de source extérieure ne rentreront pas dans la base d'imposition* », indique la DSF (Article Lp 56 du Code des impôts). En pratique, le bénéficiaire doit déclarer le montant des revenus diminué de l'impôt étranger à la ligne VA de la déclaration de revenus et c'est l'administration qui calcule le taux effectif.

• Soit les revenus ont subi une imposition dans le pays d'origine totalement forfaitaire (impôt fixe sur les revenus locatifs) ne prenant pas en compte la situation personnelle (nombre d'enfants, autres revenus, etc.). Dans ce cas, ils doivent être déclarés en tant que revenus fonciers et ils rentreront dans la base imposable en Nouvelle-Calédonie. Evidemment, ce mode d'imposition dit « du revenu mondial » (article 47 du Code des impôts) concerne aussi les revenus qui n'ont subi aucune imposition dans le pays d'origine.

VERS PLUS DE TRANSPARENCE FISCALE

Jusqu'à maintenant, déclarer ou pas ses revenus de source extérieure à la Nouvelle-Calédonie était en quelque sorte

INVESTIR

EN NOUVELLE-ZÉLANDE

LE MEILLEUR DE L'IMMOBILIER POUR L'INVESTISSEMENT, LA RETRAITE, LES VACANCES

THE CAB
AT CIVIC QUARTER

GARANTIE LOCATIVE DE 7% / AN *

Descriptif :

- Pleine propriété pour les étrangers,
- 7% de garantie locative pendant trois ans,
- Surfaces de 45m² à 600m²,
- Localisation proche de la Skytower et de Queen Street.

DEMANDEZ VOTRE RENDEZ-VOUS PRIVÉ **PAR MAIL À CONTACT@STANDINGIMMOBILIER.NC**

STANDING
IMMOBILIER.NC

Appel gratuit **054321**

WWW.STANDINGMMOBILIER.NC

*OFFRE SELON CONTRAT PROMOTEUR - VOIR CONDITIONS EN AGENCE

BAS SARL - RCS 20128 - 111.0444 - CPN 2012CP1501 - GB 3

« Un trou dans la raquette ? »

laissé « *au bon vouloir* » des contribuables. Un trou dans la raquette ? « *Nous étions jusqu'à récemment un peu démunis en termes d'outils*, observe Mickaël Jamet. *Il nous manquait des conventions fiscales avec les pays environnants.* » L'objectif ? Permettre la fluidification des échanges d'informations et la coopération en matière fiscale afin d'éviter la fraude fiscale et plus largement, l'évasion fiscale. Dans ce souci de transparence fiscale, la Nouvelle-Calédonie a intégré, l'an dernier, par le biais de la France, une convention d'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (MAC), élaborée par l'OCDE et le Conseil de l'Europe, qui permet « *d'échanger des renseignements et des informations fiscales avec l'ensemble des états parties à cette convention multilatérale tout en respectant les droits fondamentaux des contribuables* ». Son champ d'application va de l'échange d'informations… au recouvrement d'impôt. Plus de 128 pays y ont déjà adhéré, dont l'Australie, la Nouvelle-Zélande et, plus récemment, le Vanuatu. « *Cela veut dire que nous sommes désormais en capacité d'interroger les pays membres, notamment limitrophes, sur les revenus déclarés par des résidents calédoniens et inversement (…)* », souligne Mickaël Jamet.

UNE MARGE DE PROGRESSION

Fruit d'un travail initié en 2017 en collaboration avec les services de Bercy, la Direction des services fiscaux a également acté un certain nombre de critères européens de lutte contre la fraude fiscale (BEPS) et touché à la convention fiscale franco-calédonienne « *en y ajoutant une annexe qui va permettre les échanges automatiques d'informations sur les comptes financiers* ». Les objectifs, nombreux, visent notamment à éviter des doubles redressements et à lutter contre les abus et l'optimisation fiscale. « *Le délit de fraude fiscale est assez récent dans le Code des impôts de la Nouvelle-Calédonie. Depuis 2013, il n'a jamais vraiment été mis en œuvre, un certain nombre de points juridiques n'ayant pas fait l'objet d'arbitrage* », note Mickaël Jamet. C'est désormais chose faite. Les interrogations juridiques levées, les premiers dossiers ont été transmis au parquet.

PAS DE FRAUDE FISCALE ICI ?

Par Véronique Mézille

La bombe a été lancée par le procureur de la République, Alexis Bouroz, lors de son discours de rentrée, le 28 février dernier. Il s'y étonnait alors du nombre de dossiers pour fraude fiscale en Nouvelle-Calédonie : zéro. Aujourd'hui, il réitère son étonnement, « *même si nous avons eu, pour la première fois, deux retours des services fiscaux qui s'associent à notre démarche (…). C'est d'autant plus surprenant que nous sommes dans une situation où l'on peut craindre les fraudes fiscales. Il y a de grosses fortunes et un environnement géographique propice. C'est, par exemple, assez facile d'aller mettre de l'argent au Vanuatu.* » Le débat est lancé. Selon Alexis Bouroz, « *il y a nécessairement une délinquance financière. Je pense qu'il y a beaucoup plus de fraudes qu'on ne veut bien le dire et tous azimuts (…). Dans ma position, je n'ai aucune idée de l'ampleur de la fraude fiscale puisque je ne peux la mesurer qu'à l'aulne d'un dossier.* » Alors, pas vu, pas pris ? « *À la décharge des services fiscaux, la compétence fiscale est récente. Nous avons parfois des affaires qui relèvent à la fois d'une infraction pénale et d'une fraude fiscale. Dans ce cas, nous communiquons le volant fiscal à la DSF (…).* » Les commissaires au compte, mais également les notaires et les banques ont l'obligation de dénoncer toute suspicion de fraude fiscale. « *Sauf qu'ils ont déjà beaucoup de mal à le faire en Métropole et que quand on voit la petitesse de la Nouvelle-Calédonie et la concentration des pouvoirs des élus, on peut penser que cela doit être très compliqué.* »

Nataiwatch
GÎTE - ILE DES PINS
Baie de Kanuméra
ILE DES PINS

Suivez-nous sur :

> Cases traditionnelles
> Bungalows jumelés
> Bungalows familial
> Restaurant
> Espace camping
> Location de voitures
> Location de vélos
> Locations de vélo électrique
> Balades en pirogue

+687 46 11 13
nataiwatch@lagoon.nc
www.nataiwatch.com

tripadvisor
Certifical d'excellence 2018

Enquête emploi-formation 2019

Organisée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

EMPLOYEURS !

VOTRE PARTICIPATION EST ESSENTIELLE :
- pour connaître vos besoins en métiers
- pour adapter ensemble les formations

POUR PARTICIPER :
- répondez à l'enquête en ligne

OU

- répondez à nos enquêteurs par téléphone

AVANT LE 10 OCTOBRE 2019

Cette étude est réalisée par le service de l'Aménagement et de la planification du gouvernement avec le soutien des partenaires sociaux.

Plus d'informations :
26 29 33
www.sap.gouv.nc

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Commerces : les cambriolages en baisse à Nouméa

APPUYÉ PAR UN ARSENAL DE MESURES CONCRÈTES DÉPLOYÉES SUR LE TERRAIN, LE PLAN D'ACTIONS MENÉ PAR LES AUTORITÉS EN 2018 AFIN DE PROTÉGER LES LOCAUX D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, COMMERCIALES ET ASSOCIATIVES COMMENCE À PORTER SES FRUITS SUR NOUMÉA. POUR AUTANT, LA SITUATION RESTE FRAGILE.

Par Nathalie Vermorel

LES CAMBRIOLAGES DE COMMERCES SITUÉS À NOUMÉA ACCUSENT UNE BAISSE SIGNIFICATIVE (-6,4 %), NOTAMMENT À DUCOS. PARALLÈLEMENT, LES MAGASINS DE BROUSSE, SOUVENT MOINS SÉCURISÉS, VOIENT LE NOMBRE DE FAITS AUGMENTER. AUTRE CONSTAT : (TROP) PEU DE PROFESSIONNELS ONT FAIT APPEL AU DISPOSITIF D'AIDE À LA SÉCURISATION DES COMMERCES DE LA PROVINCE SUD.

Avec deux fois plus de faits recensés qu'en France, la problématique des cambriolages n'est pas nouvelle sur le Territoire, c'est même l'un des traits de la délinquance calédonienne. L'année 2017 a connu une hausse marquée des cambriolages (+37,5 %) dans les locaux d'activités professionnelles, commerciales et associatives. Début 2018, c'est une série de pillages, par des bandes, dans des stations-

« AUCUNE COMMUNE N'EST PRÉSERVÉE. »

services et des supermarchés qui ont défrayé la chronique et mis à mal les nerfs des commerçants. Et pour cause. Pour chaque cambriolage, pour chaque entreprise impactée, les conséquences économiques et sociales sont nombreuses : chute du chiffre d'affaires, perte de l'outil de travail, arrêts de travail, voire chômage et licenciement économique et, au long cours, problématiques liées aux assurances...

OBKCL O@BO□ABP□AFPML PFQFCP□ AB□P– @ROFQ– □FKPRCCFP> KQP□L R□ A– C> FI I > KQP

Afin de venir en aide aux professionnels, les partenaires (gouvernement, État, collectivités, communes, gendarmerie, police, CCI-NC, Syndicat des commerçants et des importateurs…) se sont mobilisés, dès mars 2018, pour définir un plan d'actions afin d'enrayer un phénomène dont les conséquences pèsent sur l'économie locale : hausse de 10 % du nombre de patrouilles dédiées à la lutte contre les cambriolages sur le Grand Nouméa, doublement des patrouilles en zone police (Nouméa) les week-ends, actions de sensibilisation par les 15 référents sûreté de la gendarmerie et de la police, dont la mission est de préconiser (gratuitement) des conseils et des solutions aux professionnels leur permettant d'organiser ou de renforcer un dispositif de sécurité insuffisant ou défaillant (1), création de l'unité canine, subventions destinées à sécuriser les magasins, élargissement du dispositif « Alerte commerces » (2) initié par la CCI-NC aux entreprises, tous secteurs d'activités confondus…

DES VOLS D'OPPORTUNITÉ SUR DES BIENS DE CONSOMMATION RAPIDE

Un an après le déploiement de ces mesures sur le terrain, qu'en est-il vraiment ? Force est de constater que le travail engagé l'an dernier commence à porter ses fruits. Pour autant, la situation reste fragile. En 2018, les cambriolages de locaux commerciaux ont très peu augmenté (+0,3 %), marquant ainsi une certaine stabilité des faits. Les forces de l'ordre constatent une baisse significative de 6,4 % (-27 faits) en zone police (Nouméa) notamment sur le

>>

DES AIDES À L'ÉQUIPEMENT

RAPPEL

Le gouvernement a mis en place une réduction d'impôt pour les investissements visant à protéger et à sécuriser les magasins de commerce de détail. Sont concernés : les dépenses d'acquisition et d'installation des aménagements et matériels amortissables* portant sur la protection électronique ou mécanique des locaux commerciaux et des marchandises. Elle s'applique aux investissements amortissables réalisés entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2019.

* Un arrêté fixe la liste des matériels et aménagements qui ouvrent droit à la réduction d'impôt.

EN VRAI, C'EST EN SE CONNAISSANT MIEUX QU'ON PREND LES MEILLEURES DÉCISIONS.
SOLUTIONS PERSONNALISÉES ET COMPLÈTES POUR LES PROS
groupama-gan.nc

Groupama-Gan protège votre activité contre les différents risques auxquels elle est exposée : Responsabilité Civile de votre entreprise, protection de votre outil de travail, protection financière de votre activité, défense de vos intérêts, cyber risques...
Pour en savoir plus, rendez-vous sur groupama-gan.nc ou contactez votre conseiller Groupama.

DEVENEZ CLIENT
25 55 00

Pour les conditions et limites des garanties se reporter au contrat. Caisse Locale d'Assurance Mutuelle Agricole du Pacifique, Caisse réassurée par GAN OUTRE-MER IARD-SA au capital de 7 807 392 euros. 344 877 881 RCS Paris. 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris. Crédit photo : Aurélien Chauvaud. Janvier2019. Document et visuels non contractuels.

gan OUTRE-MER
Groupama
la vraie vie s'assure ici

LE CHIFFRE

759

entreprises sont adhérentes au dispositif « Alerte commerces et entreprises » contre 450 en 2017, dont 586 sont concentrées à Nouméa.

<< secteur de Ducos qui canalisait à lui seul plus de 30 % des cambriolages industriels et commerciaux, et notent des variations sur le Grand Nouméa : stabilité à Dumbéa, hausse au Mont-Dore, baisse à Païta… Parallèlement, les communes de brousse comme Boulouparis, La Foa ou encore Pouembout voient le nombre de cambriolages augmenter. Ils concernent essentiellement des commerces de proximité, souvent moins sécurisés. Selon les forces de l'ordre, « *les malfrats, des mineurs pour l'essentiel, se sont adaptés. Face aux risques encourus de s'en prendre aux commerces de la capitale, ils n'hésitent plus à se déplacer.* » Tous les acteurs économiques doivent avoir cette donnée en tête. L'ensemble de la Calédonie est touché, aucune commune n'est préservée. Les forces de l'ordre sont d'ailleurs unanimes : ce phénomène s'inscrit dans le temps, le type d'infraction étant « *un vol essentiellement d'opportunité sur des biens de consommation rapide causant majoritairement plus de préjudice dans la dégradation que dans le vol de marchandises* ».

« FAVORISER LA MUTUALISATION DES MOYENS DE SÉCURITÉ. »

S'ÉQUIPER ET SE REGROUPER

Pour se prémunir contre les cambriolages, les tentatives d'effraction et d'intrusion, les entreprises n'ont d'autre choix que celui d'investir pour se protéger et s'équiper. Et c'est là où le bât blesse. « *Trop peu ont fait appel aux subventions proposées par la Province Sud* (lire encadré). *En mars 2019, elle dénombrait seulement 21 demandes d'aides, dont certaines non éligibles* », déplore David Guyenne, vice-président de la CCI-NC. Plus précisément, la commission consultative d'aide à la sécurisation des commerces a agréé 9 dossiers (6 autres demandes éligibles étaient en cours d'instruction mi-avril) pour un montant total de 4,1 millions de francs d'aides attribuées sur une enveloppe globale de… 100 millions. « *Nous devons travailler avec la Province Sud sur les critères d'éligibilité et accompagner les entreprises dans le montage de leurs dossiers* », relève David Guyenne. Autre constat dressé par la Chambre consulaire, la création, dans de nouveaux quartiers, de clusters d'entreprises, à l'image de l'AZAP (Association des zones d'activités de Païta) qui « *favorise la mutualisation des moyens de sécurité (gardiennage, vidéosurveillance…), le partage de bonnes pratiques et la vigilance citoyenne entre professionnels d'un même secteur. C'est un moyen adapté aux nouvelles zones d'activité, plus vulnérables car les entreprises y sont plus isolées et ne se connaissent pas.* »

PARTENARIAT AVEC LES SOCIÉTÉS DE SÉCURITÉ PRIVÉE

La lutte contre ce phénomène, marqueur de la délinquance en Nouvelle-Calédonie, va se poursuivre en 2019. Un travail partenarial doit être engagé avec les sociétés de sécurité privée, qui permettrait de renforcer la coopération entre les acteurs privés de la sécurité et les forces de l'ordre, sur des périmètres identifiés. Autre mesure annoncée : le recours à des agents de sécurité privée qui pourraient, à terme, patrouiller sur la voie publique.

(1) 122 audits et missions ont été menés en 2018 par les référents sûreté.
(2) Ce système d'alerte par SMS de faits commis, qui repose sur la vigilance citoyenne et sur la coopération de la CCI-NC, des forces de l'ordre et des communes, permet aux commerces et entreprises d'être prévenus en temps réel des délits commis dans d'autres établissements à proximité.
Contacts : alerte@cci.nc

DISPOSITIF D'AIDE À LA SÉCURISATION DES COMMERCES

L'assemblée de la Province Sud a adopté en avril 2018 une délibération qui consiste « *en la prise en charge de 50 % du coût total des dépenses de sécurisation éligibles dans la limite d'un million de francs* ». Cette subvention, « *qui ne peut être attribuée qu'une fois par établissement* », a pour objectif « *d'aider les commerçants à protéger leurs locaux et à investir dans des équipements agréés et efficaces* ». Ce dispositif s'adressait jusque-là aux entreprises propriétaires ou locataires d'un local, ouvert au public, de moins de 350 m² de surface de vente, terrasses non comprises, qui exercent une activité principale de commerce en province Sud. Il a été étendu, cette année, à d'autres établissements. Sont désormais éligibles :

- Les établissements détenteurs de la licence d'alcool de classe 2 et de classe 4.
- Les commerces de détail alimentaires et non alimentaires de moins de 150 m² de surface de vente, à l'exception des commerces de détail de produits surgelés, les super et hypermarchés, les commerces de détail sur éventaires et marchés.

La date limite de dépôt des demandes est fixée au 30 septembre 2019. Informations auprès de la DEFE (20 36 00 ou defe.sde@province-sud.nc).

CITROËN

Le SUV en classe confort

NOUVEAU SUV
CITROËN C5 AIRCROSS

CITROËN ADVANCED COMFORT

Suspensions avec Butées Hydrauliques Progressives®
Dernière génération de la boîte automatique EAT8
Volume de coffre record jusqu'à 720 litres
Trois sièges individuels à l'arrière
20 systèmes d'aide à la conduite
6 technologies de connectivité
Des sièges advanced comfort

NEW EURO 6.2 ENGINES AVAILABLE NOW*

INSPIRED BY YOU

Origins SINCE 1919

Le Nouveau SUV C5 Aircross est le SUV le plus modulable et le plus confortable de son segment. Moderne et high-tech, il propose une nouvelle expérience à bord typiquement Citroën. Contactez nos conseillers pour connaître les caractéristiques des modèles importés en Nouvelle-Calédonie.

ALMAMETO AUTOMOBILES **Tél. : 41 40 70**

citroen.nc

Groupement d'employeurs : l'union fait la force

LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS REPOSE SUR UN CONCEPT INNOVANT, LA MUTUALISATION DE COMPÉTENCES DANS UN BASSIN D'EMPLOI OU DANS UNE OU PLUSIEURS BRANCHES SECTORIELLES. CETTE SOLUTION A POUR DOUBLE OBJECTIF DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE FLEXIBILITÉ DES ENTREPRISES ET DE STABILITÉ DES SALARIÉS.

Par Nathalie Vermorel

PEU CONNUS, LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS AUTORISENT DES ENTREPRISES, DES ASSOCIATIONS, DES COLLECTIVITÉS... À S'ASSOCIER AFIN DE CRÉER UNE STRUCTURE, SOUS FORME ASSOCIATIVE OU PLUS OCCASIONNELLEMENT COOPÉRATIVE, CHARGÉE D'ENGAGER DES SALARIÉS ET DE LES METTRE À LA DISPOSITION DE SES ADHÉRENTS SELON LEURS BESOINS.

Les groupements d'employeurs (GE) sont apparus en France au milieu des années 1980. Largement pratiqués dans le secteur agricole, ils permettaient alors aux exploitants de se regrouper afin d'employer, ensemble, une main-d'œuvre qu'ils n'auraient pas eu les moyens de recruter seuls. À la fin des années 1990, les groupements d'employeurs ont gagné en notoriété, infiltrant peu à peu le monde de l'entreprise. On les retrouve désormais dans divers secteurs d'activité (agriculture, sport, culture, industrie, artisanat, bâtiment, commerce…).

« UN OUTIL POUR FAVORISER LA CROISSANCE ET L'EMPLOI. »

Preuve en est que la formule séduit, on compte aujourd'hui plus de 5 000 groupements d'employeurs employant 35 000 salariés et réunissant 30 000 entreprises membres.

PARTAGER DES RESSOURCES

Qualifié d'innovant, ce dispositif offre une opportunité aux PME et aux TPE, qui ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour employer ou occuper un ou plusieurs travailleurs à temps plein, de partager des ressources dans le but de bénéficier de compétences spécifiques, de pallier la saisonnalité, d'exécuter des tâches définies ou encore d'absorber des surcharges de travail temporaires. *« L'objectif étant, in fine, de fidéliser les salariés en leur proposant des CDI à temps plein ou à temps choisi »*, souligne Agnès Valdenaire, consultante sur le Territoire. Constitué le plus souvent sous forme associative, le groupement d'employeurs réunit deux ou plusieurs entreprises. Deux principes fondamentaux encadrent ce dispositif : seules les entreprises membres du groupement peuvent bénéficier de la mise à disposition des salariés. De plus, le groupement d'employeurs ne peut se livrer qu'à des opérations à but non lucratif. *« En tant qu'employeur légal, c'est le groupement d'employeurs qui conclut les contrats de travail. Il met ensuite les travailleurs à la disposition de ses membres. De fait, ces derniers sont seulement des utilisateurs, non les employeurs légaux. Les entreprises utilisatrices payent au groupement une cotisation pour cette mise à disposition. L'intérêt d'un GE est d'avoir un nombre important d'employeurs qui vont pouvoir financer la création d'un poste de permanent (animateur, directeur ou coordinateur) chargé de gérer la gestion administrative, les recrutements, les plannings des salariés… pour le compte de tous »*, relève Agnès Valdenaire.

FLEXIBILITÉ ET GESTION MAÎTRISÉE

Pour les entreprises membres du GE, les avantages sont multiples :
- Une réponse aux besoins de flexibilité
- L'accès à des compétences spécifiques
- Une fidélisation des salariés à temps partiel
- Une mutualisation des tâches administratives
- Une externalisation de la gestion RH et une gestion maîtrisée de ses coûts
- La possibilité de faire monter les salariés en compétences
- L'appartenance à un réseau

SÉCURITÉ DE L'EMPLOI ET MONTÉE EN COMPÉTENCES

Les avantages pour les salariés sont tout aussi nombreux :
- Une sécurité de l'emploi
- Un contrat unique y compris dans le cas d'une pluralité d'entreprises
- Une meilleure adaptabilité
- Une montée en compétences
- L'accès à des droits grâce à un contrat unique
- Le recours à un tiers intermédiaire, le GE, qui peut faciliter les relations avec l'employeur (en cas de difficulté ou de conflit)

PRODUCTIVITÉ ET COMPÉTITIVITÉ

Ce nouvel outil, qui peut contribuer au développement économique des entreprises tout en sécurisant les parcours professionnels, présente de nombreux atouts pour un territoire, le rendant, de fait, plus attractif. *« En effet, les groupements d'entreprises peuvent concourir à attirer des compétences spécialisées et non-disponibles sur place, à développer et à consolider des emplois dans des secteurs qui répondent à des besoins spécifiques*, note Agnès Valdenaire. *Dans une période économique tendue, ils représentent une bonne alternative du fait qu'ils fidélisent les salariés et autorisent l'optimisation de la gestion des entreprises. En ayant accès à des compétences qu'elles n'auraient pas habituellement, celles-ci ne sont plus concurrentielles mais gagnent en compétitivité et en productivité. »*

EN CALÉDONIE… AUSSI

La formule séduit en Calédonie, qui voit émerger des initiatives, depuis l'adoption de la loi du pays du 12 février 2014, mais le dispositif est encore peu répandu sur le Territoire. Le Groupement d'employeurs du bassin de Bourail a vu le jour en juillet 2017 sous l'impulsion du Service de l'emploi de la Province Sud afin de répondre aux besoins inhérents au développement du domaine de Deva. Initialement cantonné au tourisme, il a rapidement été élargi à d'autres secteurs d'activité (agriculture, commerce, transport, services aux entreprises…) dans le but de mutualiser les emplois, lutter contre les contraintes de la saisonnalité (emplois précaires) et dynamiser le marché. Plus récemment, deux autres GE ont émergé au sein des CPOS Sud et Nord afin d'assurer la pérennité des personnels et apporter une réponse aux besoins des associations et des clubs n'ayant pas les finances pour recruter de façon permanente.

▼ TRAVAILLER EN DEHORS DE L'ENTREPRISE N'EST PAS UN STRATAGÈME POUR « SE LA COULER DOUCE ». AU CONTRAIRE, CHOISIR SON LIEU DE TRAVAIL RENDRAIT LES SALARIÉS PLUS EFFICACES.

Le télétravail : un levier de productivité

POUR BIEN DES ENTREPRISES, LAISSER DES SALARIÉS FAIRE DAVANTAGE DE « HOME OFFICE » EST UNE DÉCISION DIFFICILE À PRENDRE. POURTANT, LA PRATIQUE DU TÉLÉTRAVAIL A PERMIS DE RÉVOLUTIONNER LA MANIÈRE DONT BIEN DES SOCIÉTÉS ENVISAGENT DÉSORMAIS LE TRAVAIL AU QUOTIDIEN.

Par Jo Deal, chef des ressources humaines chez LogMeIn

LE TÉLÉTRAVAIL N'EST PLUS UNE HABITUDE STRICTEMENT RÉSERVÉE AUX TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS. EN MÉTROPOLE, CETTE PRATIQUE S'INSCRIT DE PLUS EN PLUS DANS LES MŒURS : 67 % DES FRANÇAIS DÉCLARENT MÊME QU'IL S'AGIT D'UN ÉLÉMENT CRUCIAL POUR ACCEPTER UNE OFFRE D'EMPLOI.

Les entreprises les plus modernes l'ont bien compris : elles doivent aller là où d'autres ne vont pas pour dénicher de nouveaux talents. Une nouvelle pratique fait d'ailleurs son apparition au sein des start-ups qui recrutent de plus en plus de télétravailleurs pour faire grandir leurs effectifs. En effet, à l'heure où la société devient de plus en plus collaborative, adopter de nouveaux pragmatismes plus modernes et plus efficaces sur le terrain de la productivité des salariés devient et s'avère indispensable.

UN CHANGEMENT DE MENTALITÉ

Aux États-Unis, 49 % des employés de 50 ans et plus et 70 % des Millennials (1) font du télétravail fréquemment. En France, son usage ne se situerait qu'entre 8 et 18 %. En Europe, la moyenne est de 20 % au total alors qu'elle atteint les 35 % dans les pays nordiques. Il y a donc un besoin impératif de repenser les pratiques autour du télétravail pour qu'elles s'insèrent efficacement et durablement. Les mentalités doivent évoluer et suivre. Il est aussi essentiel que les relations entre les équipes informatiques et les ressources humaines soient plus fluides. Les technologies font désormais partie du quotidien et ont leur rôle à jouer dans les relations humaines au travail. Les solutions de visioconférence, par

exemple, prouvent que les employés travaillant hors des bureaux physiques de leur entreprise sont tout aussi efficaces à distance, voire parfois plus. Au final, se parler par webcams interposées facilite les échanges et n'est en rien une barrière à la communication, bien au contraire.

APPRENDRE À FAIRE CONFIANCE

Un autre élément fondamental pour une collaboration efficace avec ses salariés consiste à faire évoluer sa perception et apprendre à faire confiance. Le présentéisme est-il une preuve d'efficacité ? Pas sûr. Un télétravailleur qui passe une demi-journée sur des tâches qui lui demandent toute sa concentration sera certainement plus bénéfique en termes de retour sur investissement pour son entreprise. Si au final, c'est au bon vouloir de chaque employeur d'octroyer ou non la liberté de faire du télétravail, c'est aussi à lui de fixer des règles précises d'objectifs que les employés doivent atteindre. Lorsqu'un salarié semble démotivé et que son travail est moins satisfaisant, c'est à ses supérieurs de se demander quelles en sont les raisons. Le télétravail ne résout pas tout mais un environnement agréable a une importante part à jouer dans le bien-être au quotidien.

« LE PRÉSENTÉISME EST-IL UNE PREUVE D'EFFICACITÉ ? PAS SÛR. »

CONCILIER TRAVAIL À DISTANCE ET PRODUCTIVITÉ

Bien que la question du télétravail se présente comme une option pour requinquer ses équipes, elle peut aussi apparaître comme périlleuse pour juger, ou non, de leur implication et pour échanger avec eux. Organiser des réunions physiques ou par visioconférences reste le moyen d'échange le plus efficace. Il est d'ailleurs très répandu dans le monde. Néanmoins, si le télétravail s'impose comme une norme au sein d'une entreprise, il faut s'assurer que tous les outils soient mis à la disposition des salariés pour qu'ils puissent travailler convenablement.

(1) Les Millennials (également appelés Génération Y) est le nom donné à toutes personnes nées entre les années 1980 et 2000.

UN COÛT SIGNIFICATIF

Selon une étude récente menée par l'Institut de sondage Gallup, seulement 15 % des employés dans le monde sont réellement impliqués dans leur travail au quotidien. Cette perte de productivité des 85 % restants coûterait aux entreprises environ 7 000 milliards de dollars par an.

© AIRBUS 2019/P. JB ACCARIEZ/MASTER FILMS

Dans les starting-blocks…

INITIÉ IL Y A CINQ ANS, LE RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE D'AIRCALIN EST EN PHASE D'ATTERRISSAGE AVEC L'ARRIVÉE DU PREMIER DES DEUX A330NEO EN JUILLET. L'ACQUISITION DE CES AIRBUS NOUVELLE GÉNÉRATION VIENT AJOUTER UN NOUVEAU CHAPITRE À L'HISTOIRE DE LA COMPAGNIE, DÉMARRÉE EN 1983.

Par Nathalie Vermorel

CES NOUVEAUX AVIONS DEVRAIENT LUI PERMETTRE D'AMÉLIORER SON MODÈLE ÉCONOMIQUE ET D'ACCROÎTRE SON RAYON D'ACTION. AVEC UNE AUTONOMIE DE VOL SUPÉRIEURE À CELLE DE LEURS AÎNÉS, LES DEUX LONG-COURRIERS A330NEO POURRAIENT FAVORISER L'OUVERTURE DE NOUVELLES LIGNES.

Derniers-nés d'Airbus, les A330neo vont se substituer aux avions actuels, vieillissants, énergivores en carburant et au coût de maintenance élevé. Le premier A330neo doit être livré à Toulouse mi-juin (pour une mise en service en juillet), le second en septembre. Pour rappel, les deux moyen-courriers qui assurent les liaisons régionales seront également remplacés par des A320neo, le premier en 2020, le second l'année suivante. Didier Tappero, directeur général d'Aircalin, ne cache pas son enthousiasme. « *C'est la partie visible d'un travail de longue haleine qui va (nous) offrir une belle opportunité d'améliorer la performance de nos lignes, de renforcer notre attractivité commerciale et de mieux prendre en compte les aspects environnementaux alors même que le secteur aérien s'est engagé dans un schéma de réduction des gaz à effet de serre d'ici 2050.* »

LE CHOIX DE LA MATURITÉ

Plus respectueux de l'environnement, les A330neo conjuguent deux atouts non négligeables, la performance et la modernité. Ainsi, les performances aérodynamiques ont été améliorées grâce à « *une envergure allongée* », le fuselage et les nacelles élaborées dans des matériaux composites plus légers « *afin d'alléger la masse à vide et d'optimiser son poids* ». Plus silencieux, ces nouveaux avions sont équipés de moteurs Trent 7000, les derniers-nés du motoriste Rolls-Royce. Ils ont été conçus de façon à consommer « *nettement* » moins de carburant. À la clé : une réduction « *conséquente* » de l'ordre de 14 % par passager transporté, « *ce qui est une bonne chose pour l'économie de la compagnie, les dépenses de carburant représentant aujourd'hui 25 à 30 % de nos charges, et pour la tarification* », note Didier Tappero, rappelant que « *la compagnie, qui est arrivée à un état d'équilibre, est déjà engagée dans ce schéma puisque la tarification a baissé d'un peu plus de 5 % sur les cinq dernières années (…)* ».

LE CHOIX DE LA DESTINATION

Avec une autonomie de vol portée à 13 300 km, donc supérieure à celle des avions actuels, les A330neo pourraient permettre d'élargir son champ d'action, favorisant ainsi l'ouverture de nouvelles lignes (1) et marquant un pas supplémentaire dans la volonté de la compagnie « *d'aller chercher de la croissance sur les marchés extérieurs* ». Dans le cadre de sa mission de développement des flux touristiques, Aircalin prospecte, « *depuis quelques temps déjà* », les marchés émergents. Parmi eux, la Chine, « *un marché géant émetteur de plus de 100 millions de touristes par an* ». De nombreux acteurs de l'industrie touristique du Territoire se sont d'ailleurs d'ores et déjà engagés dans cette voie via un Contrat de destination Chine afin « *de renforcer l'image naissante de la destination et gagner en visibilité* ». En février dernier, NCTPS et Aircalin poursuivaient leur approche du marché chinois, avec l'arrivée sur le sol calédonien du 3e charter de touristes chinois. À son bord, 258 passagers venus découvrir la Nouvelle-Calédonie durant une semaine. Avec le renouvellement de sa flotte, Aircalin entend ainsi gagner en compétitivité dans l'espace aérien du Pacifique Sud. Fait notable, ce sera la première compagnie à opérer l'A330neo dans la région Asie-Pacifique.

(1) *Aircalin dessert actuellement 11 destinations en direct (Sydney, Brisbane, Melbourne, Auckland, Nadi, Port-Vila, Wallis, Futuna, Papeete, Osaka et Tokyo).*

MONTAGE FINANCIER

L'investissement initial a été revu à la baisse (-17 %) en partie « *grâce aux négociations menées par la compagnie, au cours du dollars favorable et aux couvertures de change réalisées par Aircalin* », assure son directeur général. Le renouvellement de la flotte est financé par la compagnie sur fonds propres (32 %), sur emprunt bancaire (38 %) et via la défiscalisation (30 %).

© AIRBUS 2019/P. MASCLET/MASTER FILMS

© AIRBUS 2019

© AIRBUS 2019

© AIRBUS 2019/P. MASCLET/MASTER FILMS

© AIRBUS 2019

© AIRBUS 2019/P. MASCLET/MASTER FILMS

© AIRBUS 2019

© AIRBUS 2019/A.DOUMENJOU/MASTER FILMS

© AIRBUS 2019/P. MASCLET/MASTER FILMS

UNE NOUVELLE CLASSE INTERMÉDIAIRE

La « Premium economy », qui conjugue confort, espace et tranquillité, fait son apparition dans les cabines Aircalin. Forte d'une capacité de 21 sièges, elle se situe entre la classe affaires (26 sièges), désormais équipée de sièges coques privatifs, et la classe économique (244 sièges) et doit répondre à une demande de voyageurs. La configuration cabine a été conçue pour offrir « *une nouvelle expérience* » aux passagers. Les classes de voyage ont été revisitées, « *inspirées des couleurs et des ambiances de la Nouvelle-Calédonie* » et un gros effort a été porté sur les aménagements intérieurs. L'idée étant « *qu'en montant à bord, les Calédoniens se sentent à la maison et que les touristes soient déjà dépaysés* », souligne la direction.

2 500 HEURES DE TRAVAIL POUR LA LIVRÉE

La livrée (peinture extérieure) du fuselage et des ailes de l'A330neo aux couleurs d'Aircalin a nécessité 2 500 heures de travail dans le hangar de peinture d'Airbus : 491 litres de peinture ont été nécessaires et plus de 120 litres de vernis. Trois équipes de 24 techniciens ont été mobilisées en rotation (jour/soir/nuit). Les deux A330neo arboreront les couleurs de la Nouvelle-Calédonie sur leur fuselage.

VIRAGE NUMÉRIQUE

Aircalin a fait le choix de prendre le virage de l'avion connecté ! Les A330neo disposeront d'écrans tactiles haute définition dont la taille variera en fonction des classes. Le système de divertissement à bord proposera des contenus enrichis (+ de 150 programmes) et de nouvelles fonctionnalités. Et cerise sur le gâteau, les nouveaux avions seront équipés du Wi-Fi que les passagers pourront utiliser sous condition via leur ordinateur, smartphone ou tablette durant les phases de croisière (en dehors du décollage et de l'atterrissage). Aircalin joue la carte avant-gardiste : selon les estimations, 100 % de la flotte aérienne mondiale sera équipée d'Internet à bord des avions d'ici 2030.

« HAPPY TOUR »

Du 14 au 31 mai, le personnel a sillonné le Territoire à bord d'un bus peint aux couleurs de la compagnie lors du « Aircalin Happy Tour », faisant escale en Brousse, à Nouméa et à Lifou. L'objectif ? Faire connaître la compagnie auprès des Calédoniens et leur présenter les A330neo. Mais pas seulement. « *En tant que compagnie locale, il nous semble important de faire connaître nos métiers et d'assurer leur promotion afin de donner l'envie aux Calédoniens de se lancer dans une carrière aéronautique. Nous avons besoin de cette jeunesse pour le futur de la compagnie* », relève Didier Tappero.

L'ACCORD COMMERCIAL AVEC LE VANUATU EST SIGNÉ

Pressenti et annoncé à l'issue du premier sommet économique de Nouvelle-Calédonie, qui s'est déroulé le 13 février à la CPS, l'accord de commerce bilatéral avec le Vanuatu est désormais acté. Qualifié *« d'historique »*, il a été signé le 23 avril par le président du gouvernement, Philippe Germain, et le Premier ministre du Vanuatu, Charlot Sawai. Ce dispositif *« sans précédent en totale cohérence avec le plan d'orientation pour le soutien à l'export de la Nouvelle-Calédonie »* a pour objectif de fluidifier les relations commerciales et favoriser les exportations entre les deux pays *« en levant des freins tels que les droits de douanes ou en adaptant les quotas d'importation, le cas échéant, sur les marchandises concernées »*. Chacun des deux pays a d'ores et déjà listé une quarantaine de produits, susceptibles d'évoluer, *« avec une dominante de produits agricoles et agroalimentaires pour le Vanuatu (tubercules transformés, kava, café, fèves de cacao…) et de produits agroalimentaires (pâtes, farines…) et de biens d'équipement (textiles, ciment…) pour la Nouvelle-Calédonie »*. À noter que cet accord devrait permettre de développer la coopération entre les deux gouvernements dans différents domaines (biosécurité, douanes, formations professionnelles, etc.) et tout autre secteur *« pouvant concourir au développement des relations économiques et commerciales entre les deux archipels »*.

POLYNÉSIE FRANÇAISE

FRENCH BEE PREND SON ENVOL

Sans surprise, l'arrivée en mai 2018 d'un nouvel opérateur sur le marché de la desserte aérienne en Polynésie française a boosté le secteur : en seulement 7 mois, la compagnie low cost long-courrier French Bee a réussi le tour de force de se positionner à la 2e place, raflant 35 % de parts du marché *« derrière Tahiti Nui mais devant Air France »*. Selon Outremers.com, French Bee a transporté 117 254 passagers sur l'ensemble du réseau Pacifique, *« tandis que le coefficient de remplissage global sur la route a atteint 79 % au cumul en 2018 »*. Pour les dirigeants de la compagnie, la Polynésie fait preuve d'une dynamique de croissance du marché *« extrêmement positive »*. Sur la destination, la compagnie se positionne notamment sur la clientèle *« familles et proches »* et le tourisme, préférant la petite hôtellerie. *(Outremers.com)*

LE CHIFFRE

5 MILLIARDS de dollars.

C'est le montant du plan d'actions lancé par la Banque asiatique de développement (BAD) *« pour des océans sains et des économies bleues durables »*. Ce plan, qui vise *« le bien-être maritime en Asie-Pacifique »*, comprend notamment un financement et une assistance technique pour *« développer le tourisme et la pêche durables, protéger les écosystèmes marins, réduire la pollution et améliorer la durabilité des infrastructures côtières comme les ports »*. Il s'étend jusqu'en 2024 et a pour principal objectif d'aider les pays en développement, membres de la BAD, à atteindre leurs objectifs de développement durable. *(Radio New Zealand)*

Revue de presse

NOUVELLE-ZÉLANDE

CHUTE DES VENTES DE MAISONS AUX ÉTRANGERS

Selon Stats NZ, les ventes de maisons et les transferts aux étrangers ont chuté de plus de 80 % au cours des trois premiers mois de l'année par rapport à la même période l'an dernier. *« Un peu plus de 200 transferts de maison à des non-citoyens et des non-résidents ont été recensés entre janvier et mars 2019, contre près de 1 100 à la même période l'an dernier, ce qui équivaut à seulement 0,6 % des foyers destinés à des étrangers, contre 3,3 % l'an passé. »* Les chiffres montrent également que *« l'essentiel des ventes est concentré à Auckland »*. En vertu de la loi modifiée sur les investissements des étrangers, entrée en vigueur en août dernier, la plupart des personnes qui ne possèdent pas la citoyenneté ou un visa de résident n'ont pas le droit d'acheter une propriété résidentielle en Nouvelle-Zélande. Néanmoins, la loi permet toujours aux citoyens australiens et singapouriens d'y acquérir des maisons et des biens. Pour rappel, la loi sur l'investissement Overseas permet encore aux acheteurs étrangers *« contribuant au parc de logements neufs ou achetant des appartements et des grands projets »* de continuer à investir. *(Radio New Zealand)*

Revue de presse

PNEU CENTER

NOUVEAU CENTRE DE MONTAGE

REVENDEUR EXCLUSIF DES MARQUES

Achilles RADIAL & ATTURO

PNEU CENTER

HORAIRES EN CONTINU
LUNDI AU VENDREDI 7H30 / 18H
SUR RDV UNIQUEMENT 6H30 / 7H30
SAMEDI 7H30 / 17H

460 360
9 allée de l'apothicaire
ZAC PANDA

PNEU CENTER NC

NUMÉRIQUE : BILAN POSITIF POUR OPEN NC

Un an après sa création, le cluster numérique calédonien, Open NC, dont l'objectif est de « *renforcer les synergies entre les entreprises de la filière en leur permettant d'échanger et de co-construire des projets communs afin de faire du Territoire un hub de référence dans le Pacifique* », dresse un bilan satisfaisant. Fin 2018, il comptait 43 adhérents dans ses rangs contre une cinquantaine actuellement qui œuvrent dans différentes filières du secteur (développement informatique, sécurité, télécoms et voix sur IP, communication digitale, fournisseurs d'accès et hébergements, systèmes et réseaux, matériel et SAV, ingénierie, consulting et formation).
La première année d'exercice a été marquée par de multiples actions. Le cluster s'est notamment penché sur la question du paiement en ligne, vecteur de développement économique, et la mise en application, sur le Caillou, du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

UN NOUVEAU SITE WEB EN JUILLET

Pour 2019, ses membres ont défini des actions prioritaires. Parmi elles, un renforcement des compétences et de la formation en partenariat avec la MIJ et la CCI-NC, la facilitation de l'inclusion de la cyber sécurité dans la transition numérique des entreprises et une meilleure appréhension des particularités fiscales de la Nouvelle-Calédonie. Dans les tuyaux également, une volonté d'accroître les échanges avec la région Pacifique, principalement avec la Polynésie, et un nouveau site web en juillet.

ÇA SE PASSE AILLEURS

Selon les derniers chiffres de l'enquête 2019 « Besoins en main-d'œuvre (BMO1) » menée par Pôle Emploi, les métiers de l'informatique arrivent en 5e position dans le classement des métiers les plus recherchés en France, avec plus de 46 000 projets d'embauches cette année. Une demande continuellement croissante de la part des entreprises qui fait plus que jamais ressentir la pénurie d'ingénieurs informatiques dans tous les secteurs.

ÇA BOUGE CHEZ LAGOON !

Le fournisseur d'accès Internet Lagoon surfe sur la carte de la modernité et du changement. Afin de coller au plus près aux évolutions des usages de l'Internet en Calédonie, le FAI fait évoluer son logo et mise sur une nouvelle identité graphique. « *La police manuscrite a été choisie pour illustrer notre volonté de nous rapprocher de nos utilisateurs. La simplicité et la lisibilité des offres sont représentées par l'aspect épuré du logo* », souligne le FAI dans un communiqué. Un changement en appelant un autre, le site Internet a été refondu : il est plus graphiquement « *plus actuel* » et encore « *plus pratique* » pour les utilisateurs.

TROPHÉES DE L'ENTREPRISE : ACTE 4

La 4e édition des Trophées de l'entreprise est lancée. Organisé par Les Nouvelles Calédoniennes et la CCI-NC, ce concours s'adresse à toutes les entreprises calédoniennes. Le but ? « *Promouvoir des réalisations, des initiatives, des résultats, des innovations, mais surtout mettre en lumière les femmes et les hommes qui impulsent l'énergie et font avancer l'économie du Territoire.* » Avec les trois autre catégories proposées (Trophée de la création/reprise d'entreprise, Trophée de l'économie circulaire/environnement, Trophée de l'exportation), le Trophée de l'entreprise digitale récompensera une entreprise « *ayant développé un nouveau service ou un produit innovant par l'utilisation d'une solution numérique et ayant proposé depuis plus de trois mois ou ayant mis en place un procédé numérique pour son développement dans le cadre ou non de sa transition digitale* ».
Dépôt des dossiers de candidature jusqu'au 28 juin.
Plus d'informations sur trophees@cci.nc

AMERICAN EXPRESS
DON'T live life WITHOUT IT℠
L'essentiel
Mon appareil photo,
Mon imagination,
Ma Carte...
Daniel Maviet
Dans un monde en constante ébullition,
j'aime revenir à l'essentiel...
C'est pourquoi ma Carte Qantas American Express®
fait toujours partie du voyage.
Carte Qantas American Express® Gold
Gratuite pendant 2 ans* / Gagnez jusqu'à 10 000 Points Qantas*

* Offre soumise à conditions, disponibles sur le site www.americanexpress.nc ou à l'agence OFINA, située Baie de l'Orphelinat. American Express est une marque déposée d'American Express Company. Cette Carte est émise par OFINA, titulaire de la licence American Express. ©Daniel Maviet.
skaay

OFINA
Renseignements sur www.americanexpress.nc ou au 463 900
FREQUENT FLYER

15 000 CHÔMEURS RECENSÉS EN NOUVELLE-CALÉDONIE

L'enquête menée par l'ISEE-NC sur « Les forces de travail » en Nouvelle-Calédonie a livré ses résultats. En 2018, la population active représentait 126 000 personnes, âgées de 15 ans ou plus. Elle se compose de 111 000 actifs occupés, salariés ou non. Mesuré selon la définition du Bureau international du Travail (BIT), le taux de chômage en Nouvelle-Calédonie reste quant à lui relativement stable sur ces deux dernières années : il s'élevait en 2018 à 11,9 % (contre 11,6 % en 2017) et concerne 15 000 personnes. Fait notable, les moins de 30 ans sont nettement plus exposés au chômage que leurs aînés, avec un taux de chômage de 28,3 %, en hausse de 3 points en un an. En cause principalement, le manque de diplômes. « *Ainsi, les moins de 30 ans sans diplôme qualifiant subissent un taux de chômage de 41,3 %*, note l'Institut. *Un taux qui chute respectivement à 26,6 % et 20,5 % dès lors qu'ils possèdent un diplôme professionnel de type CAP/BEP ou au moins le baccalauréat.* »

6/ 5- - HK> @QHCPBKZ- . 5

Autre constat. Moins diplômée (20 % ont le baccalauréat ou plus contre 33 % pour l'ensemble de la population), plus jeune (34 % ont moins de 30 ans contre 29 % pour l'ensemble de la population), la population kanak est « *naturellement plus confrontée au chômage* ». À ces 15 000 chômeurs, s'ajoutent 10 300 personnes, considérées comme inactives au sens du BIT, « *c'est-à-dire qui souhaitent travailler bien qu'elles n'aient pas fait de recherche active d'emploi ou qu'elles ne soient pas disponibles rapidement pour prendre un emploi* ». Elles forment ce qu'on appelle « le halo » autour du chômage portant à 25 300 le nombre de personnes « *en marge de l'emploi, soit 13 % des 15-64 ans* » (1). Un niveau légèrement supérieur à celui de la France (11 %) mais qui reste toutefois très en deçà de ceux des autres territoires ultramarins.

(1) Sur un total de 92 800 inactifs (étudiants, retraités, personnes au foyer, etc.).

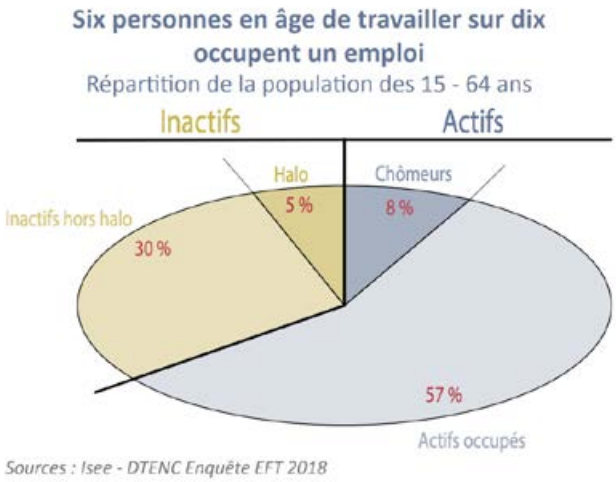

SLN : FEU VERT AUX EXPORTATIONS DE MINERAI DE NICKEL

Dans le cadre du plan de sauvetage annoncé fin février 2019, qui vise à rendre la SLN « *durablement compétitive* », le gouvernement a autorisé la société à exporter son minerai de nickel à plus faible teneur (1,8 %) à hauteur de 4 millions de tonnes de minerai de nickel par an, pour une durée de 10 ans. La montée en puissance des exports devrait être immédiate : en effet, la SLN s'est fixé un objectif de 1,5 million de tonnes dès 2019 et 4 millions de tonnes à partir de mi-2020. Ces exportations devraient lui permettre de diminuer son cash-cost à hauteur de 0,60 $/livre d'ici à 2021.

VERS L'ENVOL DE LA FILIÈRE AVICOLE ?

Le gouvernement a accordé à la société Transformations de produits agricoles (TPA) l'agrément au régime d'aide fiscale à l'investissement pour la construction d'un couvoir ainsi que d'une unité d'abattage, de découpage et de conditionnement de volailles qui seront implantés sur Boulouparis et La Foa. L'objectif ? Favoriser la hausse de la production de poulets standards locaux de l'ordre de 8 à 30 %. « *À ce jour, le marché calédonien de la consommation de poulets est estimé à 10 000 tonnes dont 8 % seulement proviennent de la production locale. Le Territoire compte une cinquantaine d'élevages commerciaux, principalement concentrés en province Sud, dont 3 se partagent 70 % de la production totale estimée à 800 T/an* », indique le gouvernement. Porté par la société TPA, ce projet, estimé à 752 millions de francs, sera financé selon le découpage suivant : un avantage fiscal du gouvernement calédonien à hauteur de 35 %, des subventions (11 %), un autofinancement (25 %) et la défiscalisation nationale (29 %).

DES CONTRAINTES ADMINISTRATIVES

Une récente étude menée par OpinionWay/Captain Contrat révèle que les dirigeants de TPE-PME françaises consacrent en moyenne deux jours par mois à gérer la complexité administrative et juridique. Ce sont ainsi 1,8 million de TPE-PME en France qui sont bloquées par les contraintes administratives. La mise en place du prélèvement à la source, le RGPD ou le bulletin de paie simplifié sont autant d'échéances réglementaires auxquelles les entreprises ont dû faire face et s'adapter. Dans un an, l'index de l'égalité salariale viendra s'ajouter à la liste des obligations légales des entreprises de 50 à 249 collaborateurs.

LA FRANCE, 12E AU CLASSEMENT EUROPÉEN DES SALAIRES

Gras Savoye Willis Towers Watson a publié son panorama mondial des rémunérations en 2018, le « *Global 50 Remuneration Planning Report 2018* ». Le rapport détaille les conditions d'emploi et les pratiques salariales à l'œuvre dans 60 pays et pour 50 postes définis, tout en tenant compte du contexte socio-économique. En France, les réformes pour fluidifier le marché de l'emploi lui permettent d'être l'un des pays d'Europe de l'Ouest les plus animés en la matière. Malgré tout, le salaire moyen et le pouvoir d'achat des Français placent le pays tout juste dans la moyenne européenne. Sur les vingt-et-un pays européens décrits dans le rapport, la France se place dans la moyenne, à la fois concernant le salaire moyen et le pouvoir d'achat, soit à la 12e place du classement. Le salaire moyen s'établit à 34 486 euros, juste avant le Royaume-Uni (30 131 euros) mais derrière l'Irlande (35 722 euros). Quant au pouvoir d'achat, il représente 27 236 euros pour les salariés français : entre l'Espagne (25 135 euros) et la Suède (27 292 euros).

LA MOROSITÉ GAGNE L'ARTISANAT

Au 31 décembre 2018, le secteur de l'artisanat comptabilisait 11 049 établissements. Pour la 2e année consécutive, le stock d'entreprises reste stable. Dans sa note de conjoncture, la Chambre de métiers fait état d'une « *année 2018 marquée par un repli des créations (-3 %), après la reprise observée en 2017. Parallèlement, la tendance à la diminution des radiations se confirme. L'activité a régressé pour près de la moitié des entreprises, soit une proportion de 13 points supérieure à l'an dernier. Ainsi, elles ne sont plus que la moitié à avoir maintenu ou développé leur activité contre les 2/3 en 2017.* » Selon la CMA-NC, « *le contexte économique et politique est l'argument le plus souvent mis en avant par les artisans pour expliquer la baisse d'activité* ». Sans surprise, la situation de trésorerie s'est elle aussi dégradée, avec une progression de 4 points des entreprises en difficulté de trésorerie. Cette situation « *sous tension* » a eu un impact sur la sous-traitance (-13 points). Malgré tout, les effectifs se maintiennent. Selon les données ISEE-CAFAT, l'emploi salarié poursuit sa progression pour la 2e année consécutive (+4 %) pour les trois premiers trimestres 2018, avec un nombre d'entreprises artisanales employeuses qui reste stable. L'investissement se poursuit dans les mêmes proportions, « *avec un montant moyen investi en progression* ».

INSTITUTIONNELS, PROFESSIONNELS,

OFFREZ UN CADEAU EXCEPTIONNEL !

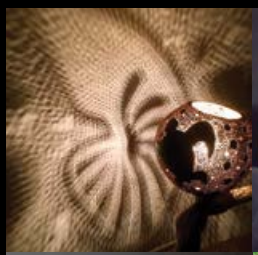

Vous recherchez des cadeaux protocolaires, des cadeaux d'entreprise ?
ARDICI vous garantit des créations locales et artisanales.

Découvrez tous les artisans ARDICI lors des marchés, des foires et en boutiques.
Rendez-vous sur : www.ardici.nc

ARDICI
ARTISANAT DE NOUVELLE-CALÉDONIE

LA MÉTÉO DU CAILLOU

MAUSSADE

Le moral des entrepreneurs du BTP n'est pas au beau fixe au 4e trimestre 2018. De plus, les perspectives pour le début d'année ne sont pas encourageantes, « *les professionnels du secteur anticipant une dégradation généralisée des fondamentaux de leurs affaires (baisse des effectifs et de l'investissement, recul des prix, hausse des charges, détérioration des délais de paiement et tension sur la trésorerie)* », indique l'IEOM-NC dans sa dernière note conjoncturelle.

Le secteur primaire à la peine. Au 4e trimestre 2018, le volume débarqué par les palangriers recule de 25,3 % (CVS) par rapport au trimestre précédent. En cause, la baisse des rendements de pêche. « *En cumul annuel, 2018 est l'année la plus faible enregistrée depuis 10 ans* », note l'IEOM-NC. Autre constat : s'il reste stable comparativement à 2017, avec 408 tonnes, le niveau des exportations de thons demeure faible comparativement aux performances enregistrées ces 20 dernières années (840 tonnes en moyenne).

MITIGÉ

Le taux de chômage reste stable ces deux dernières années. Mesuré selon la définition du Bureau du chômage en Nouvelle-Calédonie, il s'élevait à 11,9 % en 2018 contre 11,6 % en 2017 et concerne 15 000 personnes. À ces chômeurs, viennent s'ajouter 10 300 personnes, considérées comme « *inactives* », qui « *souhaitent travailler bien qu'elles n'aient pas fait de recherche active d'emploi ou qu'elles ne soient pas disponibles rapidement pour prendre un emploi* », relève l'ISEE-NC dans une enquête sur « Les forces de travail dans le pays ». Au total, 25 300 personnes sont sans emploi mais souhaitent travailler.

Au-delà du caractère volatil des marchés internationaux, au plan local, le secteur métallurgique « *demeure en proie à des problèmes de compétitivité et de conflit social* ». Pour autant, souligne l'IEOM-NC, « *l'activité des opérateurs calédoniens n'a jamais été aussi intense qu'en 2018, tant sur le plan de l'extraction minière que sur celui de la métallurgie dont la production annuelle atteint de nouveaux records principalement en raison de la montée en puissance de l'usine du Nord* ».

BEAU TEMPS

Sur les encours de crédit d'investissement (entreprises et collectivités locales) et immobiliers (entreprises et ménages) qui progressent de 1,6 % au 4e trimestres 2018, soit une tendance annuelle qui reste favorable, mais s'affaiblit néanmoins : +3,2 % fin 2018 contre un rythme supérieur à 5 % les années précédentes.

Sur la filière aquacole. 2018 fait état d'une hausse des exportations par rapport à 2017 (+6,1 %) avec 816 tonnes, un volume qui reste toutefois en deçà des attentes des professionnels du secteur et des performances enregistrées par le passé (1 121 tonnes en moyenne sur ces 20 dernières années).

TABLEAU DE BORD

➔ *PIB*
1 010 milliards de F CFP (2017)

➔ *PIB/habitant*
3,63 millions de F CFP (2017)

➔ *Ménages*
85 060 foyers

➔ *Indice des prix à la consommation*
- 0,2 % (avril 2019)

➔ *Salariés*
93 170 salariés (3e trimestre 2018)

➔ *Emploi*
7 113 demandeurs d'emploi
(4e trimestre 2018)

➔ *Taux de couverture*
(des importations par les exportations)
47,5 % (cumul de janvier à mars 2019)

➔ *Valeur des importations*
69,8 milliards de F CFP
(1er trimestre 2019)

➔ *Valeur des exportations*
33,1 milliards de F CFP
(1er trimestre 2019)

➔ *Tourisme*
120 323 touristes
(enregistrés au 3e trimestre 2018)

➔ *Cours du nickel*
625 F CFP/Lb (mars 2019)

➔ *SMG*
(salaire minimum garanti)
156 568 F CFP (revalorisé au 1er octobre 2018)

➔ *SMAG*
(salaire minimum agricole garanti)
133 086 F CFP (revalorisé au 1er octobre 2018)

EEC Engie

MEILLEURE COMPAGNIE ÉLECTRIQUE DU PACIFIQUE

La Pacific Power Association (PPA) a publié son dernier rapport de benchmarking des 24 opérateurs publics et privés d'électricité du Pacifique. Toutes catégories confondues, en se basant sur 4 indicateurs, EEC ENGIE arrive en tête de ce classement. Une première place qui témoigne de la performance clés de la compagnie électrique de Nouvelle-Calédonie et obtient le titre de « Best performing utility » au niveau régional.

TRAITD'UNIONPACIFIQUE*

L'ancrage d'EEC ENGIE dans la région pacifique

Membre du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CROP), la Pacific Power Association (PPA) est une agence intergouvernementale, chargée de promouvoir la coopération directe des compagnies d'électricité insulaires du Pacifique dans les domaines de la formation technique, de l'échange d'informations, du partage des compétences en matière de gestion, d'ingénierie. L'objectif du PPA est d'améliorer la qualité de l'énergie dans la région grâce à un effort de coopération entre les services publics, le secteur privé et les organismes donateurs d'aide régionale. « *Nous avons tous les mêmes problématiques en tant que pays insulaires situés dans une région impactée par des cyclones, devant satisfaire les besoins de clients aux profils différents, vivant dans des zones rurales qui demandent peu d'électrification, dans des zones industrielles énergivores, ou denses en termes démographiques* », souligne David Lefevre, directeur de la distribution chez EEC ENGIE.

Pour EEC ENGIE, être membre du PPA comporte de nombreuses opportunités. Les 24 pays membres* se retrouvent notamment une semaine chaque année. Cette grand messe de l'énergie dans le Pacifique dynamise ce secteur d'activité dans les domaines de la technique, du numérique, de l'innovation par la présence notamment de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande qui ne sont pas membres de la PPA mais qui sont des organismes donateurs et qui sont présents par le l'intermédiaire de fournisseurs de matériel. « Ces retours d'expérience sont riches et permettent aux participants d'échanger sur des solutions adaptées à nos territoires insulaires. Etre membres de la PPA nous permet en effet de nous ouvrir et de mieux nous ancrer dans la région Pacifique et d'échanger avec le monde anglophone » appuie David Lefevre.

*PPA regroupe les opérateurs électriques suivants : Samoa Américiane, Etats fédérés de Micronésie, Iles Mariannes du Nord, Samoa, Polynésie Française, Wallis & Futuna, Fidji, Guam, Ile Marshall, Niue, Nauru, Palau, Papouasie Nouvelle-Guinée, Kiribati, Iles Salomon Ile Cook, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.

EEC ENGIE meilleure compagnie électrique du Pacifique

> « Être membre du PPA comporte de nombreuses opportunités »

Outre l'organisation de rencontres enrichissantes, la Pacific Power Association publie des rapports de benchmarking, le dernier datant de 2017[1], afin d'évaluer les compagnies électriques des pays membres. « *Ce rapport, qui classe les compagnies électriques en trois catégories selon leur taille, petite, moyenne et grande, analyse de la data, des indicateurs techniques, financiers, RH, de gouvernance* », explique Jean-Louis Pantz, chef du service études générales et programmes chez EEC ENGIE. Les résultats permettent de comparer les performances des pays membres et entraînent ainsi une émulation. » PPA a mis en place un indicateur composite globale de performance. C'est un indicateur simple pondérant de manière égale l'efficacité de la production, l'utilisation de la capacité installée, les pertes système et la productivité globale du travail, calculé à partir de scores quantitatifs. En 2017, EEC ENGIE a été designée meilleure compagnie électrique du Pacifique toutes catégories confondues. Une première place qui témoigne de la performance de la compagnie électrique de Nouvelle-Calédonie dans la région Pacifique.

« *Cette première place nous conforte dans notre cœur de métier, dans notre développement, dans les solutions que nous proposons, relève David Lefevre. Mais nous sommes toujours en quête d'amélioration pour satisfaire nos clients.* »

[1] Source : http://www.ppa.org.fj

EEC ENGIE

Construisons notre pays, économisons l'énergie

MÉNARD AUTOMOBILES | 41 44 70 www.peugeot.nc

PEUGEOT NC

CONSTRUISONS NOTRE PAYS, ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE